

---

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988**

**(84<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du lundi 23 novembre 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD

1. **Statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie.** - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 6305).

Discussion générale :

MM. Maxime Gremetz,  
Jean-Claude Martinez,  
Jean-Pierre Soisson,  
Maurice Nénou-Pwataho,  
Ernest Moutoussamy,  
Roger Holeindre,  
Jean-Paul Virapoullé,

MM. André Ledran, Dominique Bussereau, rapporteur de la commission des lois ;  
Jean Maran, le président,  
Henri Beaujean,  
Robert Le Foll,  
Edouard Fritch.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 6327).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN RICHARD,**  
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## STATUT DU TERRITOIRE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,  
d'un projet de loi**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie (nos 1008, 1060).

Cet après-midi, l'Assemblée a rejeté la question préalable. Dans la discussion générale, la parole est à M. Maxime Gremetz, premier orateur inscrit.

**M. Maxime Gremetz.** Monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, le groupe communiste rejette catégoriquement votre projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

**M. Jean-Claude Martinez.** C'est un scoop !

**M. Maxime Gremetz.** Ce projet en effet est inamendable. Sa logique colonialiste n'est pas acceptable et son application aggraverait les discriminations dont est victime le peuple kanak. Votre acharnement à imposer ce texte coûte que coûte aux Mélanésiens ne peut qu'entraîner de dangereuses tensions et de nouveaux affrontements.

On ne peut pas jouer trop longtemps, monsieur le ministre, avec la dignité d'un peuple. Les contorsions de langage dans un but de propagande aux visées électorales plus ou moins affichées ne peuvent masquer la réalité des problèmes posés en Nouvelle-Calédonie.

Les communistes français ne prétendent certes pas parler en lieu et place du peuple kanak, des démocrates de Nouvelle-Calédonie, de leurs organisations. Mais pour ce qui nous concerne, nous ne cessons d'affirmer que le problème de la Nouvelle-Calédonie est celui de la décolonisation d'un peuple qui a été dépossédé par la force, depuis 1853, de ses droits fondamentaux et du principal d'entre eux : le droit à disposer de lui-même.

Le peuple kanak est la principale victime de cette situation dont il subit les méfaits dans tous les domaines.

Faut-il rappeler ici, pour ne s'en tenir qu'à quelques aspects, que les Mélanésiens, qui représentent 70 p. 100 de la population rurale, possèdent un tiers des terres alors que 900 familles européennes en détiennent plus que tout le peuple kanak ?

Le timide début de transfert de terres aux Mélanésiens, en 1981 et 1982, a été sans suite aucune. Profitant de cette situation, vous avez, dès votre arrivée au Gouvernement, liquidé l'office foncier pour le remplacer par une agence de développement rural foncier, dirigée par vos amis locaux, notamment le député Laffeur.

Vous avez reconnu devant la commission des lois que cette agence avait sans doute commis des erreurs « psychologiques ». Ce n'est pas de psychologie dont il s'agit, monsieur le ministre, mais de spoliations de terres et de moyens de pressions politiques.

Le scandale étant trop évident, vous proposez de transférer au conseil exécutif les compétences de cette agence. Mais rien ne sera changé pour autant, car ce sont les mêmes féodaux locaux qui se retrouveront avec le pouvoir de décision.

La situation n'est pas meilleure dans d'autres domaines. Par exemple, le revenu total moyen d'un Kanak est quatre fois inférieur à celui d'un Européen. Par ailleurs, en 1985, 17 p. 100 seulement des candidats admis au baccalauréat étaient Mélanésiens, alors que les jeunes Kanaks sont les plus nombreux dans cette tranche d'âge.

**M. Jean-Claude Martinez.** Cela augmente !

**M. Maxime Gremetz.** La répression qui s'abat sur la population kanake pour l'empêcher de reconquérir ses droits et son identité atteint son paroxysme.

Nous avons, au mois d'avril dernier, déposé une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les atteintes aux libertés et les violences policières en Nouvelle-Calédonie.

Dans ce texte, nous indiquions que, plus de deux ans après les assassinats d'Eloi Machoro et de Marcel Nomaro, sur lesquels la clarté n'était toujours pas faite, la Nouvelle-Calédonie était le théâtre d'événements très préoccupants. Nous notions que la population kanake était l'objet d'une pression intolérable de la part de l'armée, puisque l'on comptait déjà environ un militaire pour trois Kanaks adultes. Nous indiquions que des parachutistes de l'infanterie de marine, des membres de l'escadron d'intervention de la gendarmerie nationale, des gardes mobiles ou des éléments du peloton de surveillance et d'intervention à cheval sillonnaient en permanence les tribus, et ce dans les plus pures règles de la « nomadisation » employée lors des opérations dites de « pacification » en Algérie.

**M. Roger Hoindre.** N'importe quoi !

**M. Maxime Gremetz.** Nous dénonçons ensuite les violences policières frappant la population kanake, l'accumulation des interventions et arrestations arbitraires chez les partisans de l'indépendance et leurs amis, la brutalité systématique durant les interrogatoires et les perquisitions opérées parfois de nuit et sans mandat.

Nous avons aussi relevé que des moyens démesurés étaient déployés à l'occasion des opérations de police judiciaire dans le seul but de terroriser. Ainsi, presque toutes les tribus ont-elles subi les opérations « coups de poing » au cours desquelles les villages sont cernés par des centaines de gendarmes et gardes mobiles armés, appuyés par des véhicules blindés et des hélicoptères *Alouette* et *Puma*.

L'exposé des motifs de la proposition de résolution communiste soulignait par ailleurs que l'appareil judiciaire participait aussi à cette répression systématique. Nous indiquions que les procédures d'instruction et les jugements étaient discriminatoires à l'égard de la population kanake et que de lourdes peines la frappait en dépit de dossiers inconsistants, tandis que les membres des milices de droite et d'extrême droite bénéficiaient d'une quasi impunité de la part de la justice !

La commission des lois a préféré rejeter ce texte. Le rapporteur désigné pour son examen ajoutant que les accusations qu'il contenait avaient un caractère « diffamatoire ».

**M. Dominique Bussereau,** rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Tout à fait !

**M. Maxime Gremetz.** C'est vous qui le dites !

**M. Dominique Bussereau,** rapporteur. En effet, c'était moi le rapporteur !

**M. Maxime Gremetz.** La suite des événements devait pourtant confirmer le bien-fondé de ce texte. En effet, non seulement les rafles policières n'ont pas cessé, comme à Thio

ou à Kone, non seulement les prisonniers politiques n'ont pas disparu - on en compte encore près de cinquante - non seulement l'intimidation des militaires n'a pas cessé, comme on l'a vu lors du pseudo-référendum, mais, en plus, deux événements récents ont illustré de façon dramatique la répression en Nouvelle-Calédonie.

Le premier de ces événements est, bien sûr, le verdict de la cour d'assises de Nouméa acquittant de façon pure et simple les auteurs du massacre de Hienghène, où dix Kanaks, dont deux frères de Jean-Marie Tjibaou, ont trouvé une mort particulièrement atroce.

Ce jugement odieux - et je pése mes mots - fournit la preuve éclatante qu'il existe une monstrueuse discrimination dans le domaine de la justice, qu'il y a bien deux poids deux mesures en Nouvelle-Calédonie : les Kanaks ne sont pas placés sur un pied d'égalité avec les autres, puisqu'on peut les assassiner impunément !

Ce jugement met ainsi en pleine lumière le degré extrême atteint par la répression dirigée contre le peuple autochtone, puisque l'acquiescement de ces sept assassins vaut en quelque sorte autorisation de tuer les Kanaks et en particulier ceux qui défendent leurs droits.

**M. Jacques Godfrain.** Vos propos sont scandaleux !

**M. Maxime Gremetz.** Ce qui est scandaleux, c'est ce verdict inique, odieux et monstrueux que vous défendez !

**M. Jacques Godfrain.** Vous n'y étiez pas !

**M. Maxime Gremetz.** Le deuxième événement, tout aussi scandaleux, c'est le meurtre du jeune Léopold Dawano...

**M. Jean-Claude Martinez.** Et celui de l'institutrice, dont le crâne a été fracassé par des pierres !

**M. Maxime Gremetz.** ... abattu sans sommation par des gendarmes, quelques jours après le verdict de Nouméa, alors qu'il n'était même pas recherché par la justice.

**M. Jacques Godfrain.** Et le jeune Thual, vous connaissez ?

**M. Maxime Gremetz.** Confirmant le sens qu'il fallait accorder au jugement rendu dans l'affaire d'Hienghène, cet acte montre bien la violence aveugle dont font preuve les forces de l'ordre durant leurs opérations.

Les députés communistes réitérent leur proposition de création d'une commission d'enquête sur les atteintes aux libertés en Nouvelle-Calédonie, car c'est bien une répression coloniale et raciale qui est à l'œuvre dans ce territoire. La majorité va certainement apporter son soutien à cette demande puisque, selon elle, je ne sais pas ce qui se passe dans ce territoire et que certains de ses membres semblent l'ignorer également.

Un tel acharnement contre le peuple kanak vise à maintenir un système de domination d'un autre âge. Mais nous vous disons, monsieur le ministre : casse-cou ! Or il semble bien, malheureusement, que vous et vos amis n'avez tiré aucun enseignement de l'histoire.

Votre politique, qui fait le malheur des uns, fait, si j'ose dire, le bonheur des autres. Un petit nombre de grandes familles coloniales cumulent la direction des affaires : import-export, commerce local, mines, secteur immobilier et financier. Ce sont elles qui tirent de juteux profits de cette situation et qui sont presque exclusivement bénéficiaires des rentes de situation qu'accorde la métropole.

Vos discours sur le progrès économique et social de la Nouvelle-Calédonie ne résistent pas à l'examen des faits. Depuis quinze ans, la part des activités productives, agricoles ou industrielles dans le produit intérieur brut ne cesse de dégringoler, alors que celle du commerce et des services a été multipliée par trois ou quatre.

Les politiques qui se sont succédés dans la dernière période ont, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, réinventé « l'économie de comptoir » qui sévissait dans les colonies du XIX<sup>e</sup> siècle. Et ce sont les grandes fortunes du territoire qui se sont constituées durant cette période qui, aujourd'hui, accumulent d'énormes richesses sur le dos des Mélanésiens, des hommes et des femmes d'autres communautés, y compris d'origine européenne.

L'objectif que se fixe votre politique en Nouvelle-Calédonie, s'inscrit aussi dans vos efforts de militarisation. Vous avez l'ambition de fonder le rôle de la France en Europe et dans le monde sur le militaire, notamment sur la

modernisation et le développement de l'arme nucléaire au détriment des atouts économiques et industriels de notre pays.

C'est également la raison pour laquelle vous concevez l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et aussi celui de la Polynésie comme voué à la domination coloniale : en Polynésie, pour y poursuivre les essais nucléaires et l'expérimentation d'armes toujours plus terrifiantes ; en Nouvelle-Calédonie, pour y constituer une importante base militaire capable d'accueillir avions et navires de guerre, y compris les sous-marins nucléaires français.

**M. Roger Holeindre.** Et alors !

**M. Maxime Gremetz.** Cette politique militariste frappe de plein fouet les aspirations des peuples et des pays de la région à la paix et au désarmement, à des coopérations mutuellement avantageuses, en dehors de toute politique fondée sur la force, aspirations pour lesquelles se prononcent - et je les comprends - les pays du Forum du Pacifique.

Les pratiques actuelles gâchent, pour aujourd'hui et pour l'avenir, les chances d'une place et d'un rôle positif de la France dans le Pacifique Sud. Dans le but de poursuivre dans la même voie à l'égard de la Nouvelle-Calédonie, vous vous appuyez sur les résultats du référendum du 13 septembre.

Je ne m'attarderai pas sur les conditions plus que suspectes de l'organisation de cette consultation électorale, car il a été écrit beaucoup sur les pressions de toutes sortes qui ont été exercées, sur le nombre élevé de procurations, sur la conduite scandaleuse des moyens d'informations.

Mais je veux m'attacher au fond.

Cette consultation ne peut avoir valeur de référendum d'autodétermination...

**M. Jean-Claude Martinez.** Ah bon !

**M. Maxime Gremetz.** ... comme l'a justement indiqué le comité de décolonisation de l'O.N.U., qui lui refuse toute validité.

**M. Jean-Claude Martinez.** C'est une référence !

**M. Maxime Gremetz.** Conformément au droit international, à la charte de l'O.N.U., ce droit n'a de sens que pour la population autochtone, pour le peuple colonisé.

Or c'est précisément après avoir délibérément rendu mineur le peuple kanak qu'est organisé un tel référendum.

Permettez-moi de citer des propos tenus en 1972...

**M. Jean-Claude Martinez.** Par Waldeck-Rochet ?

**M. Maxime Gremetz.** ... par l'un de vos amis, M. Pierre Messmer, alors Premier ministre.

**M. Jacques Godfrain.** C'est une bonne référence !

**M. Maxime Gremetz.** Une très bonne référence.

**M. Gérard Bordu.** Coloniale !

**M. Xavier Dugoin.** Vous devriez le citer plus souvent !

**M. Maxime Gremetz.** M. Messmer écrivait à Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer...

**M. Jean-Pierre Solisson.** Toujours la même citation !

**M. le président.** Quand un orateur n'a pas été autorisé, par vous et par moi, à vous interrompre, monsieur Gremetz, le mieux est de ne pas vous laisser interrompre.

**M. Maxime Gremetz.** Bien, monsieur le président.

Je cite M. Messmer : « La Nouvelle-Calédonie, colonie de peuplement, bien que vouée à la bigarrure multiraciale, est le dernier territoire tropical non indépendant où un pays puisse faire émigrer ses ressortissants. Il faut donc saisir cette chance ultime de créer un pays francophone supplémentaire. »

**M. Jean-Claude Martinez.** Que ne l'a-t-il fait !

**M. Maxime Gremetz.** Je poursuis ma citation : « La présence française en Calédonie ne peut être menacée que par une revendication nationaliste autochtone. L'immigration massive de citoyens métropolitains ou originaires des D.O.M. devrait permettre d'éviter ce danger en maintenant ou en améliorant le rapport numérique des communautés. A long terme, la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée

que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire. Il va de soi qu'on n'obtiendra aucun effet démographique à long terme sans immigration systématique de femmes et d'enfants.»

M. Messmer conclut ainsi : « Les conditions sont réunies pour que la Calédonie soit, dans vingt ans, un petit territoire français prospère, comparable au Luxembourg, mais représentant, dans le vide du Pacifique, beaucoup plus que le Luxembourg en Europe. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Gérard Bordu.** Ne rêvez pas, messieurs !

**M. Maxime Grometz.** M. Messmer est applaudi par le Front national, c'est bien naturel ! Bravo les colonialistes !

Ce que proposait l'ancien Premier ministre, c'est ce qui a été réalisé depuis.

**M. Jean-Claude Martinez.** C'est excellent ! C'est ce qu'il faut faire !

**M. Maxime Grometz.** Ainsi, d'abord chassés de leurs terres, massacrés, les Kanaks ont été réduits à l'état de communauté minoritaire dans leur propre pays par des vagues successives d'occupation.

Vous voulez maintenant vous appuyer sur une arithmétique électorale taillée sur mesure pour spolier le peuple kanak, dans les faits, de son droit à l'autodétermination.

Ces manœuvres qui vous ont valu de nombreuses condamnations internationales n'ont pas empêché que 80 p.100 environ du peuple kanak confirme par l'abstention son aspiration à changer la situation.

Tous les événements survenus ces dernières années en témoignent. C'est en définitive l'abandon, en 1983, des accords de Nainville-les-Roches et des perspectives qu'ils ouvraient qui a conduit à la situation dangereuse qui prévaut aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie.

Tout récemment, le R.P.C.R. de Jacques Lafleur vient, dans un communiqué officiel, de se réjouir de l'abandon par le Président de la République de tout projet de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie, ce qui « sanctionne », ajoute la filiale locale du R.P.R., « tout soutien crédible aux indépendantistes en France et dans le monde ».

**M. Jacques Lafleur.** Puis-je vous interrompre ?

**M. Maxime Grometz.** Je vous ai bien cité.

Le R.P.C.R. se dit « conforté » par la position du Président de la République « dans son exigence de mettre un terme aux menaces terroristes des meneurs du F.L.N.K.S. ».

Ces déclarations sont d'une gravité extrême.

On sait ce que « mettre un terme » signifie en Nouvelle-Calédonie. Nous disons solennellement devant cette assemblée que les députés communistes, le parti communiste français, s'opposent de toute leur énergie à toute tentative de renforcer encore une répression déjà brutale et agiront pour le respect total des droits de l'homme en Nouvelle-Calédonie.

Dans cet esprit, nous appelons tous ceux et toutes celles qui sont attachés aux droits de l'homme, à la démocratie, les combattants antiracistes, à se rassembler dans l'action pour faire respecter la dignité du peuple kanak.

Aucun changement véritable n'est possible pour la Nouvelle-Calédonie sans que soit remis en cause le fait colonial. Telle est la démarche qui inspire, à l'opposé de la politique actuelle, les propositions du parti communiste français. Ces propositions, nous ne les fabriquons pas en dehors des réalités complexes de la Nouvelle-Calédonie.

Nous les fondons résolument sur les accords de Nainville-les-Roches, auxquels étaient parvenus toutes les parties de Nouvelle-Calédonie - à l'exception de quelques réserves faites par le R.P.C.R. :

« Premièrement, volonté commune des participants de voir confirmer définitivement l'abolition du fait colonial par la reconnaissance à l'égalité de la civilisation mélanésienne et la manifestation de sa représentativité par la coutume dans des institutions à définir.

« Deuxièmement, reconnaissance de la légitimité du peuple kanak, premier occupant du territoire, se voyant reconnaître en tant que tel un droit inné et actif à l'indépendance, dont l'exercice doit se faire dans le cadre de l'autodétermination

prévue et définie par la Constitution de la République française, autodétermination ouverte également, pour des raisons historiques, aux autres ethnies dont la légitimité est reconnue par les représentants du peuple kanak. » C'est clair !

« Troisièmement, favoriser l'exercice de l'autodétermination est "une des vocations de la France" qui doit permettre d'aboutir à un choix, y compris celui de l'indépendance. Il faut préparer cette démarche vers l'autodétermination, qui sera le fait du peuple calédonien défini par la logique ci-dessus admise, lorsqu'il en ressentira la nécessité. »

Ces recommandations sont tout à fait bien exprimées et il faut les mettre en application.

Nous avons salué et soutenu ces accords parce qu'ils constituent à nos yeux la seule base possible d'une solution positive, réaliste, conforme aux intérêts de toutes les communautés de Nouvelle-Calédonie comme à ceux de la France.

Loin de constituer une rupture, ils sont la chance unique de préserver et de développer une coopération nécessaire et utile au peuple kanak et à celles des autres ethnies qui veulent inscrire leur avenir en Nouvelle-Calédonie.

Ce processus de décolonisation est le seul à pouvoir garantir durablement la paix civile et créer les conditions de bases solides pour une cohabitation pacifique entre toutes les communautés. Il doit à nos yeux s'accompagner inséparablement d'efforts pour effacer les conséquences économiques, sociales et humaines de décennies de politiques colonialistes.

Ce sont ces objectifs que nous proposons dans le programme du parti communiste français, des objectifs sérieux et réalistes, conformes aux aspirations de nombreux Mélanésiens, de toutes celles et de tous ceux qui, en Nouvelle-Calédonie et en France, sont attachés à un avenir de progrès et de justice sociale, de liberté et de démocratie.

Leur rassemblement dans l'action est une nécessité impérative en faveur de laquelle nous allons déployer tous nos efforts. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Martinez.

**M. Jean-Claude Martinez.** Monsieur le ministre, vous nous présentez un projet de loi substantiel, puisqu'il comprend 147 articles. La Nouvelle-Calédonie comptant à peu près 147 000 habitants, cela fait donc un article pour 1 000 habitants ! (*Sourires.*)

Depuis le décret du 24 septembre 1853, date à partir de laquelle la France a commencé sa mission civilisatrice en Nouvelle-Calédonie en faisant disparaître les grands fléaux - la lèpre, les affrontements tribaux et raciaux, les pratiques culinaires à base de protéines humaines - votre projet de statut est le treizième. Nous souhaiterions tous, à l'exception peut-être des amis de M. Pisani, que ce chiffre treize porte bonheur à la Nouvelle-Calédonie. Mais, quand je vois ce que vous nous proposez, et surtout ce que vous ne nous proposez pas, je ne suis pas sûr que ce texte assurera pour le XXI<sup>e</sup> siècle la présence du drapeau tricolore sur le territoire. Il est d'ailleurs révélateur qu'il ait fallu que, ce matin, votre texte soit amendé à l'article 1<sup>er</sup>, pour qu'il ne soit plus fait référence qu'« aux emblèmes de la République », ce qui ne correspond au demeurant pas à la terminologie de l'article 2 de la Constitution.

Certes, le texte est impressionnant : sept titres, des articles apparemment fouillés, notamment l'article 6, avec dix-neuf rubriques sur les compétences d'attribution de l'Etat. Le projet contient quantité de détails. Vous prévoyez même la rémunération des membres de l'assemblée coutumière, ce qui montre bien la vraie nature de la coutume : celle-ci tient probablement plus du dessous de table que d'autre chose.

Pour le lecteur un peu averti des choses de la Nouvelle-Calédonie, qui connaît le statut Lemoine, le statut Pisani, votre projet donne l'impression d'une répétition : quatre régions, une compétence de droit commun pour le territoire - on trouvait déjà ça dans le statut Lemoine - un congrès composé des quatre conseils régionaux, un conseil exécutif qui n'est pas présidé par le haut-commissaire, etc. On retrouve tout, la balkanisation du territoire, la multiplication des organes : huit institutions, plus des commissions permanentes, des comités, des conseils municipaux, des présidents, des vice-présidents, et tout ce beau monde alimenté par des deniers publics. On se demande même pourquoi il y a eu un référendum le 13 septembre dernier, pourquoi la participation

a avoisiné les 60 p. 100 et pourquoi il y a eu plus de 98 p. 100 de « oui » si c'est pour refaire du Pisani ou du Lemoine.

Pardonnez-moi, monsieur le ministre, mais j'ai l'impression que vous avez gâché une victoire à laquelle vous avez participé grandement, certes, mais à laquelle nous tous avons aussi pris notre part.

Tout est regrettable dans votre texte : ce que vous faites et ce que vous ne faites pas.

Je résumerai d'un mot : vous faites du gâchis normatif. Pour le présent, c'est la démission devant les difficultés et, pour l'avenir, c'est la perversion avec une très grande probabilité.

D'abord, la démission devant les difficultés. Vous multipliez ces démissions ; le résultat, c'est le dépeçage de l'Etat. Vous démissionnez quatre fois, faisant pire que saint Pierre qui, avant que le coq ne chante, n'avait renié Jésus que trois fois, je crois.

Vous démissionnez devant les idéologies, devant la géographie, devant l'archaïsme et devant l'affairisme.

Vous démissionnez devant l'idéologie indépendantiste, régionaliste. Les dirigeants du F.L.N.K.S., sont pénalement condamnables en vertu de l'article 88 du code pénal. Ils sont électoralement condamnés par le référendum du 13 septembre 1987. Et vous, vous les maintenez en vie. Vous leur offrez deux régions sur quatre. Vous leur réservez des bastions. Vous leur accordez des subventions, des possibilités d'emprunt. Vous leur affectez des impôts. Vous financez leur sécession. Ils participent à au moins deux conseils régionaux et au congrès. Vous les faites siéger au conseil exécutif. Vous les rémunérez ; vous offrez même à deux d'entre eux une double rémunération, une en qualité de président de conseil régional et une en qualité de membre du conseil exécutif.

C'est-à-dire que ces hommes qui ont fait fracasser à coups de pierres le crâne d'une enseignante que nos collègues et camarades socialistes devraient défendre, ces hommes du F.L.N.K.S. qui ont prôné la révolte, la haine raciale et le règlement de comptes il y a à peine deux semaines, vous leur octroyez un traitement. Heureusement que vous êtes médecin, ça me rassure, mais ce que vous faites me pose un problème.

Vous mettez vos pas dans les pas de M. Pisani. Vous avez peut-être modifié le découpage des régions par rapport à ce que prévoyait M. Pisani, mais vous démissionnez devant la géographie. Certes, votre texte constitue un progrès, mis à part le cas de Dumbéa et celui du quartier de Kouito, qui, alors qu'il appartient pratiquement à Nouméa, se retrouve dans la région de l'Ouest.

Je vous reprocherai cependant de céder au mirage des distances du Pacifique de ce que j'appellerai, pour parler le langage colonial, nos établissements du Pacifique. Ce que j'aurais préféré, c'est que vous reveniez aux solutions d'origine, notamment aux solutions du général de Gaulle dans le statut de 1963. Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie avait la qualité de haut-commissaire de la République dans l'océan Pacifique. Sa compétence s'étendait au-delà de la Nouvelle-Calédonie. Il y a là trois territoires qui ont des points communs - ils sont français, sont éloignés de la métropole et situés dans le Pacifique - et qu'on aurait pu songer à réunir dans une même région, à intégrer. Là aussi, vous avez démissionné.

Troisième démission, beaucoup plus grave : vous démissionnez devant l'archaïsme. C'est votre chapitre III, avec l'assemblée coutumière. C'est l'article 9, qui permet, que dis-je ?, qui oblige de consulter l'assemblée coutumière pour les investissements et les projets de développement économique et social. C'est une aberration, qui ne correspond absolument pas à l'évolution du droit. Tout ce qu'a dit M. Debré il y a quelques années pourrait être repris. La coutume, c'est le XIII<sup>e</sup> siècle : la coutume de Champagne, de Poitou, la coutume de Montpellier, que vous ne pouvez pas ne pas connaître, monsieur le ministre. C'est comme si on créait une assemblée des médecins coutumiers qui soigneraient avec des saignées, des clystères, des potions. C'est du baba cool, c'est l'œuvre de militants d'un Larzac tropical !

**M. Jacques Laffleur.** Que ne faut-il pas entendre !

**M. Jean-Claude Martinez.** Quand quelqu'un est invité, il apporte à la maîtresse de maison des fleurs. Est-ce qu'il faut pour autant une coutume ? Quand quelqu'un se marie, on jette des poignées de riz. Est-ce que c'est la coutume ? Quand

quelqu'un naît, on offre des dragées. Est-ce qu'il faut créer une assemblée coutumière pour toutes ces choses-là ? Ça n'est pas raisonnable, ce sont des pitreries normatives !

**M. Jacques Laffleur.** C'est la tradition mélanésienne ! Qu'est-ce que vous y connaissez ?

**M. Jean-Claude Martinez.** La tradition, ce n'est pas la coutume ! La tradition dont vous parlez coûtera très cher aux contribuables car l'article 80 prévoit des indemnités pour les membres de l'assemblée coutumière. Elle coûte également très cher aux jeunes Mélanésiens. Je m'étonne que les représentants du socialisme marxiste et du marxisme scientifique en soient réduits à défendre la coutume.

**M. Maxime Gremetz.** Nous sommes réalistes !

**M. Jean-Claude Martinez.** Le coût de la coutume, c'est le blocage de l'économie néo-calédonienne ! La coutume, c'est du proxénétisme tropical...

**M. Maxime Gremetz.** Vous voyez du noir partout, et du rouge de temps en temps !

**M. Jean-Claude Martinez.** ... du proxénétisme tribal. Lorsqu'un jeune Mélanésien se met à travailler, il est obligé de donner son salaire à la tribu. C'est ça la coutume ! Vous défendez ça ? Votre marxisme a changé ! On n'entre pas dans le monde du XXI<sup>e</sup> siècle au son des fifres, des tambours, des tambourins et des calebasses ! Tout ça n'est pas très raisonnable !

**M. Gérard Bordu.** On peut difficilement s'habituer à vous entendre !

**M. Jean-Claude Martinez.** Conséquence de tout cela : vous avez procédé au dépeçage de l'Etat français.

**M. Maxime Gremetz.** Votre coutume à vous, c'est de faire suer le burnous !

**M. Jean-Claude Martinez.** Monsieur Gremetz, mon cher camarade, la Nouvelle-Calédonie, quoi que vous en pensiez, ne souffre pas de trop de France...

**M. Maxime Gremetz.** Ne me dites pas « mon cher camarade », un peu de décence !

**M. Jean-Claude Martinez.** ... elle souffre d'un manque de France et d'un manque d'Etat. La Nouvelle-Calédonie ne souffre pas de trop d'Etat mais de pas assez d'Etat. Or, monsieur le ministre, vous privez l'Etat de ses compétences pénales puisque vous les partagez avec le territoire, de ses compétences fiscales, de ses compétences en matière de relations internationales ; vous consultez même le conseil exécutif pour les relations aériennes internationales ; vous ne donnez pas la présidence du conseil exécutif au haut-commissaire, seul capable d'assurer l'arbitrage. Vous embrayez sur la monstruosité de M. Stirn, c'est-à-dire la compétence d'attribution à l'Etat. L'Etat Jellinek, l'Etat Ihering, l'Etat qui se caractérise par la souveraineté, c'est-à-dire par la compétence de la compétence, vous, vous lui attribuez - comme M. Stirn et comme tous les autres qui ont suivi - une compétence d'attribution ! Ça fait peur de découvrir que, pour un juriste, l'Etat français devient l'exception, que la règle, c'est le territoire.

Ce que vous faites porte un nom, ce n'est pas la régionalisation, ce n'est pas l'autonomie, c'est le fédéralisme. Votre conseil exécutif, composé des présidents des conseils de région, c'est un Sénat fédéral, c'est la chambre haute du fédéralisme. Et la chambre basse est votre congrès. Alors que notre République est déterminée par l'article 2 de la Constitution, qui parle de l'unité de la République, une et indivisible depuis la Constitution de 1791, vous introduisez des ferments de fédéralisme.

Permettez-moi de vous rappeler le comportement différent du vôtre de Sa Majesté Hassan II à propos d'un cas similaire, l'affaire du Sahara occidental. Qu'a dit Sa Majesté Hassan II ? « Je ne transigerai jamais sur le drapeau et sur le timbre ! » (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )

**M. Roger Holandre.** Très bien !

**M. Jean-Claude Martinez.** Et vous, à l'article 1<sup>er</sup>, vous avez transigé sur le drapeau et sur le timbre !

La perversion de votre projet est beaucoup plus grave. Je passe sur certaines perversions sympathiques. Tout le monde les connaît et je ne citerai personne ; chacun sait que l'économie de la Nouvelle-Calédonie est entre les mains d'une demi-douzaine de personnes.

Tout le monde connaît l'affaire des pâtes Madonna - il ne s'agit pas de la culotte de Madonna - mais de pâtes. Quelqu'un avait eu l'idée de fabriquer des pâtes, mais les distributeurs de Nouvelle-Calédonie - il y en a quatre - lui ont fermé les supermarchés et les pâtes ont disparu jusqu'à ce que quelqu'un d'important rachète l'affaire.

Tout le monde connaît l'histoire de l'eau minérale Guerassimof au Mont-Dore. M. Guerassimof avait la possibilité d'exploiter cette eau minérale ; on lui a bloqué le financement puis, un jour, quelqu'un a racheté l'idée.

Tout le monde connaît l'histoire de Sun T.V., qui émet des films tous les soirs mais n'arrive pas à avoir de publicité. Sun T.V. connaîtra un jour le sort de Radio Rythmes Bleus : on la rachètera.

Tout le monde sait qu'il y a en Nouvelle-Calédonie une taxe à l'importation de 40 p. 100 sur les farines afin d'alimenter deux minoteries qui toument pratiquement à vide en important du blé d'Australie. J'ai sous les yeux les plaintes du syndicat territorial de la boulangerie. Je ne cite pas de nom, tout cela est dérisoire.

Ce qui est plus sérieux, monsieur le ministre, c'est que, par l'article 32, vous consacriez cet affairisme. C'est gravissime, je dirai même que c'est honteux ! Les autorisations pour les investissements étrangers seront entre les mains du conseil exécutif, qui fixera également le programme annuel d'importations. Que vous remettiez ce soin à une majorité, quand bien même elle serait Front national, ce qui arrivera un de ces jours, c'est parfaitement choquant ! Le problème n'est pas qu'elle soit R.P.C.R., socialiste ou C.D.S. ; mais il n'est pas normal de remettre toute l'économie d'un pays entre les mains d'une majorité. Tout cela, monsieur le ministre, est gravissime au regard de la morale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Bien sûr, il y aura la chambre régionale des comptes, attendue par toute la Nouvelle-Calédonie : mais elle pèsera le poids d'un chiffon de papier, ce ne sera qu'une barrière de papier vite enfoncée ; elle n'amènera rien du tout.

La perversion ? Vous pervertissez la démocratie en ploutocratie avec votre texte. De Gaulle ne l'avait pas fait ; dans les trois lois du 3 janvier 1969, sous de Gaulle, les avantages fiscaux étaient attribués par les représentants de l'Etat, non par la majorité locale. Gravissime, monsieur le ministre, je vous l'assure ! C'est peut-être sur ce point-là, si vous ne le modifiez pas, que nous pourrions être le moins d'accord. Nous ne le pourrions absolument pas !

Plus grave, la situation l'est à cause de votre inaction. A cet égard, je vais vous proposer des solutions impératives. Les bonnes solutions institutionnelles seraient très simples. L'autonomie ? La régionalisation ? Ce n'est pas cela qu'il fallait faire. Une double intégration était nécessaire. Il fallait intégrer la Nouvelle-Calédonie à la France métropolitaine - et il fallait intégrer le Pacifique français.

L'intégration de la Nouvelle-Calédonie à la France métropolitaine, c'est simple. La Nouvelle-Calédonie est un territoire d'outre-mer, mais un territoire d'outre-mer c'est une zone de transhumance, un statut provisoire pour évoluer vers l'indépendance ou pour évoluer vers le département d'outre-mer ou le département métropolitain.

La voie de l'indépendance s'est fermée le 13 septembre 1987, Dieu merci. Reste la seconde voie : il faut aligner la Nouvelle-Calédonie sur le département français ou le département d'outre-mer. Pour quelle raison, - M. Laffleur va vous le confirmer, mais vous le savez déjà - les Néo-Calédoniens ne voulaient-ils pas du département ? Ils ne voulaient pas de l'impôt sur le revenu, notamment. Maintenant, cet impôt, malheureusement, ils l'ont ! Alors le blocage n'existe plus.

**M. Jacques Laffleur.** Exprimez vos opinions comme vous l'entendez, mais ne me mettez pas en cause ! Vous connaissez tellement mal la Nouvelle-Calédonie ! L'idée du département c'est d'ailleurs moi qui l'ai proposée le premier, en 1978.

**M. Jean-Claude Martinez.** Les grands esprits se rencontrent, vous le voyez bien monsieur Laffleur ! Vous l'avez exprimé le premier ; je l'exprime après vous !

**M. Jacques Laffleur.** Ne racontez pas d'histoires ! Continuez, et faites plus vite ! Ce sera mieux.

**M. Jean-Claude Martinez.** Monsieur Laffleur, je ne voulais pas en parler : je constate que vous avez bien compris quand j'ai précédemment dénoncé les risques d'affairisme.

**M. Jacques Laffleur.** Ça a été toute la journée comme ça !

**M. Jean-Claude Martinez.** Non, pas moi toute la journée, monsieur Laffleur !

Monsieur le ministre, j'en viens à l'intégration de la France du Pacifique.

Cette France du Pacifique repose sur un trépied. Avec les moyens technologiques, grâce au développement des moyens aériens, très bientôt on rejoindra Papeete, la Tontuta, Wallis et Futuna en deux ou trois heures. Les Etats du forum du Pacifique font bloc contre la France du Pacifique ? Pourquoi la France du Pacifique ne ferait-elle pas bloc en une grande région du Pacifique comprenant Wallis et Futuna, la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie ? Cela permettrait de neutraliser les germes indépendantistes de certains en s'appuyant sur les fidélités des autres et vice-versa, au lieu d'avoir une France émiettée et atomisée dans le Pacifique.

L'essentiel, monsieur le ministre - et c'est ce que nous vous reprochons mes amis et moi - ce n'était pas le schéma institutionnel, c'était de prendre des mesures immédiates, simples, concrètes : l'amnistie fiscale, par exemple. A la suite des événements de 1984 et de 1986, un certain nombre de contribuables n'ont pas payé. On les comprend : pourquoi auraient-ils payé ? Quand ils appelaient au secours, les gendarmes ne venaient pas !

Il fallait aussi faciliter l'installation des retraités. Ils ont droit à une indemnité de 75 p. 100 à condition de n'être pas absents plus de quarante jours. Ces quarante jours sont devenus quatre-vingts jours en deux ans. Il faudrait peut-être revenir à quatre-vingts jours en une seule année ?

De plus, il faut pourvoir les emplois disponibles. Voici la liste de ces emplois aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, dixit la chambre de métiers de Nouméa : 6 pâtisseries, 42 maçons, 10 plâtriers, 10 carreleurs. Voilà qui fait soixante-dix à cent familles, soit trois cents personnes. Là, demain matin, il y a des emplois !

Il faut aller vers une réforme fiscale, réfléchir à la réforme de la T.G.I. M. Barre n'était pas contre le remplacement de la T.G.I. par la T.V.A. à condition qu'il y ait l'impôt sur le revenu. Or, il y a l'impôt sur le revenu.

Il faut peut-être aller également à une grande zone franche, faire de la Nouvelle-Calédonie une zone de vacances fiscales, un paradis fiscal, un havre fiscal. Après tout, ni Hong-Kong, ni Singapour ne sont très loin. Ce qui a été fait dans l'Asie du Sud-Est, nous ne serions pas capables de le faire ?

**M. le président.** Je vous invite à conclure, monsieur Martinez !

**M. Jean-Claude Martinez.** Je vais terminer, monsieur le président.

Il faut également supprimer l'inadmissible monopole aérien d'U.T.A. Nombre de Mélanésiens ne connaissent pas leur pays, c'est-à-dire la France, faute de pouvoir s'y rendre.

Enfin, monsieur le ministre, il faut avoir des ambitions, deux grandes ambitions : l'ambition du rayonnement et celle du peuplement.

L'ambition du rayonnement consiste notamment à créer une grande université, mais pas un « Corte » tropical ou un « Corte » du Pacifique, non : une université qui serait le pendant de Berkeley.

Et il faut avoir une politique de peuplement. Là, on n'a pas vu que vous l'avez commencée, monsieur le ministre. Et pourtant, le pays est beau à y faire naître ses enfants ! On voit des campagnes sur tout, sur la balaine, sur 1992 - on veut refaire 1988 en 1992, je ne sais plus - sur l'insécurité qui doit reculer, sur le Sida qui ne passera pas par ici, entre autres. Et il n'y a pas de campagne pour le peuplement de la Nouvelle-Calédonie ? Rien ! Monsieur le ministre, il fallait importer de jeunes agriculteurs, des corps de métiers, des professions hôtelières...

**M. Maxime Gremetz.** Et voilà !

**M. Jean-Claude Martinez.** ... au lieu de préparer vos 147 articles.

Ecoutez cette très belle phrase de Faulkner : « Il faut avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue pendant qu'on les poursuit. » Votre drame, monsieur le ministre, c'est celui de votre texte, de votre Gouvernement : vos rêves sont trop étroits ! Ce sont des rêves de socialistes qui feuilletent le catalogue de la C.A.M.I.F. et qui s'émerveillent sur toutes les choses qu'ils peuvent acheter.

Pour ma part, je vous reprocherai l'asthénie de votre inspiration : de votre texte, si je m'exprimais en médecin, en langage médical, je dirais qu'il est le produit d'un transit intestinal. Il ne présente guère d'intérêt. C'est regrettable.

En revanche, je sens quel objectif lointain vous poursuivez : les socialistes étaient pour une indépendance sauvage, pour la « hard indépendance ». Vous, vous êtes pour une indépendance douce, la « soft indépendance ». Voilà la différence : vous divergez sur le rythme.

Vous voyez, si vous me permettez cette formule, monsieur le ministre, qu'en lisant votre texte, moi aussi, je vous ai compris ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Monsieur le ministre, devant l'Assemblée nationale, vous avez défini en juillet 1986 la politique du Gouvernement.

Nous avons alors souscrit à vos intentions. Elles étaient doubles.

Vous souhaitiez « aboutir à un texte qui soit le dénominateur commun de la paix revenue et de la fraternité retrouvée ».

Pour y parvenir, vous affirmiez votre volonté de négocier inlassablement. Nous devons nous asseoir, déclarez-vous, « tous ensemble autour d'une même table une, deux, dix, cinquante ou mille fois s'il le faut ».

Sur ces bases, une politique a été engagée. Nous l'avons soutenue et nous la soutenons. Les Calédoniens ont effectué un choix clair et incontestable en faveur de la France. Nous les avons approuvés.

Cet après-midi, j'ai écouté avec attention M. Joxe parler de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. J'ai pensé qu'il ne tenait pas compte des récentes prises de position de M. Mitterrand, qui constituent sans doute l'élément le plus important de ces dernières semaines.

En outre, M. Joxe, sans doute très marqué par les événements d'Algérie, a situé toute son intervention dans une logique de décolonisation sans tenir compte des spécificités, donc de la réalité calédonienne.

Vous-même, monsieur le ministre, depuis le référendum, vous vous êtes rendu à deux reprises en Nouvelle-Calédonie. Vous avez voulu engager la négociation avec le FLNKS : celui-ci ne vous a pas permis de donner suite à vos intentions. Je le déplore.

Une situation difficile nous le savons tous a ainsi été créée. Dans ces conditions fallait-il précipiter le mouvement ? Ne fallait-il pas négocier inlassablement ? Telles sont les questions que pose votre projet de loi. Il aurait été sans doute préférable, je crois, de ne pas chercher à conclure - plus encore, de ne pas formaliser vos conclusions dans un texte soumis au Parlement - avant l'élection présidentielle.

Notre rapporteur, avec le grand talent qui est le sien, a évoqué une nécessité juridique : le vote d'une loi avant le 31 janvier 1988 pour proroger le mandat des conseils de région. Un article pour ce faire suffisait. D'ailleurs, votre projet prévoit, en son article 144, que les élections aux conseils de région et au congrès auront lieu « au plus tard dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi ».

En réalité, vous n'avez pas pu obtenir à notre regret, à votre regret, un accord politique. Vous remédiez à ce défaut d'accord par des garanties juridiques offertes dans votre texte à l'opposition. Ces garanties seront-elles opérantes ? C'est le pari du projet de statut.

Ma crainte est qu'il n'y ait pas de mécanisme juridique qui puisse correctement fonctionner sans un équilibre socio-politique, exprès ou tacite, qui le fonde.

Quelles seront demain les conditions d'application d'un texte dont l'élaboration n'aura pu faire l'objet d'une discussion avec tous les représentants des communautés calédoniennes ?

**M. Henri Beujsan.** Ils prendront le train en marche.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Notre sentiment est que dans les circonstances actuelles, l'autonomie ne peut malheureusement se concevoir que sous condition.

Les propositions de l'U.D.F. tiennent en deux principes qui devraient inspirer notre politique calédonienne : une forte régionalisation, mais aussi un fort pouvoir d'Etat.

Ces deux piliers sont complémentaires et se renforcent l'un l'autre. La priorité donnée au développement de l'économie et la volonté affirmée de l'équilibre entre les ethnies conduisent, toutes deux, à un pouvoir d'Etat qui ne soit pas amoindri.

D'abord, nous souhaitons le maintien d'une forte régionalisation. La région, c'est l'apprentissage du pouvoir ; c'est aussi l'exercice partagé des responsabilités ; c'est enfin la réussite politique des dernières années.

J'ajoute qu'il me paraît capital que la fonction de contestation ne soit pas dissociée de la fonction de gestion. C'est la vertu de la régionalisation que de permettre la liaison naturelle entre les deux fonctions.

C'est dire que nous attachons une grande importance à des régions qui possèdent une réalité économique et financière. En ce sens, les articles 114 et 115 de votre projet répondent à nos préoccupations.

Mais, dans la même démarche, nous souhaitons également un fort pouvoir d'Etat.

Là encore, les responsabilités confiées au haut-commissaire de la République répondent à notre attente. Nous aurions même préféré que le pouvoir exécutif continue à être assuré directement par le haut-commissaire, du moins pour les prochaines années. En effet, la Nouvelle-Calédonie est dans une situation économique telle que l'autonomie n'a pas actuellement de réelle signification.

Les transferts financiers de la métropole vers le territoire devraient s'élever, en 1987, à deux milliards et demi de francs environ. Les responsables du territoire sont conscients que pour établir leur budget, ils doivent négocier chaque année avec l'Etat le montant des concours financiers de ce dernier. Etant donné l'incertitude des réponses qui leur sont apportées, ils ne peuvent se fonder sur des perspectives de quelque durée.

La Nouvelle-Calédonie a besoin d'établir avec l'Etat un contrat de Plan définissant, pour cinq ans, les concours de la métropole et les efforts du territoire pour parvenir à une situation économique plus saine. Car la solution au problème politique est largement économique ! Un grand pas vers l'apaisement sera accompli lorsque des emplois plus nombreux seront offerts aux jeunes et lorsque l'aide de l'Etat sera diffusée sur tout le territoire.

L'U.D.F. souhaite que soient mises en œuvre dans le même temps une politique de développement économique et une politique de promotion mélanésienne. En effet, il est clair qu'on ne pourra détacher durablement les jeunes Mélanésiens de la revendication d'indépendance qu'en leur réservant toute leur place dans la société qui est la leur et en conduisant à leur profit une politique effective de promotion.

Le processus de développement économique et culturel, nous en sommes conscients, sera long et difficile. Il connaîtra sans doute de nombreux échecs. Mais nous savons également que cet effort nécessaire de promotion ne peut réussir qu'avec le concours réel, même s'il demeure tacite, de tous les représentants de la communauté mélanésienne.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que les deux piliers de la politique calédonienne sont la régionalisation et le maintien du pouvoir de l'Etat. Ainsi que je vous l'avais déclaré, monsieur le ministre, au nom de mon groupe, le 8 juillet 1986 : « dans une période transitoire, c'est à l'Etat qu'il appartient de conduire le développement et de rapprocher les communautés ».

Les faits n'ont pas infirmé mes propos.

J'en viens à l'analyse du texte lui-même. Quelle est l'architecture du projet ? Trois éléments me paraissent devoir retenir votre attention : l'existence de régions ; les garanties données à l'opposition ; le rôle d'arbitre reconnu au représentant de l'Etat. Je vais reprendre ces trois éléments.

D'abord, vous maintenez les régions et vous étendez leurs pouvoirs.

L'article 7 du projet, qui définit les compétences des régions, est conforme à notre attente. Pour le tourisme, pour les problèmes de la jeunesse et les loisirs, pour la formation professionnelle, vous accroissez, à juste titre, les responsabilités des régions.

Mais je dois vous faire part d'un regret, qui a trait au nouveau découpage.

Vous modifiez, avec raison, les délimitations des régions, pour revenir par l'article 3 du projet à l'ancien découpage administratif. Avec une exception toutefois : vous rattachez les communes de Païta et de Dumbéa à la région Ouest, alors qu'elles appartenaient autrefois à la région Sud.

Tout découpage est contestable et naturellement contesté. Dès lors, comme en matière de fiscalité, la meilleure solution est la plus ancienne parce que la mieux admise.

Nous aurions donc souhaité que Païta et Dumbéa soient maintenues dans la région Sud. Les liaisons de ces deux communes s'établissent naturellement avec Nouméa dont elles constituent en partie la grande banlieue. C'est cette raison, géographique et économique, qui a conduit, de tout temps, à leur rattachement à la région Sud.

En deuxième lieu, nous portons une grande attention aux mécanismes de garantie que votre texte offre à l'opposition.

Je vous ai écouté cet après-midi avec attention et je vous approuve lorsque vous déclarez qu'il est essentiel que la majorité n'impose pas ses choix aux minorités et qu'il est essentiel d'associer les minorités à l'administration du territoire.

Le conseil exécutif, dans ces conditions, devient la clé de voûte des institutions. C'est un organe collégial, dont les règles de désignation font tout naturellement leur place à toutes les tendances et donc à l'opposition. L'article 40 du projet donnera lieu à discussion : il introduit, en effet, une majorité qualifiée des deux tiers pour les décisions importantes. C'est dire qu'il suppose, là, l'accord de la majorité et de l'opposition.

Quand l'accord ne peut s'établir au sein du conseil exécutif à la majorité qualifiée, il appartient au haut-commissaire d'arrêter la décision, en application de l'article 124 du projet. C'est une bonne disposition.

Les pouvoirs confiés au haut-commissaire sont importants : ils recueillent notre approbation. Ils s'analysent en quatre sections : la représentation de l'Etat, le contrôle de légalité, le pouvoir d'arbitrage et le contrôle budgétaire. L'article 123 stipule que « le haut commissaire assure le fonctionnement régulier des pouvoirs publics dans le territoire ». C'est la rédaction de l'article 5 de la Constitution sur les pouvoirs du Président de la République. C'est dire que notre raisonnement est très largement le vôtre et que vous partagez notre sentiment de la nécessité, à tous égards, d'un fort pouvoir d'Etat sur le territoire.

Monsieur le ministre, certains, tout à l'heure, ont parlé pour nous. Permettez-moi plus sûrement de m'exprimer en notre nom.

Nous voterons votre projet. Le Gouvernement a la responsabilité de la conduite de la politique calédonienne. Nous ne voulons pas entraver son action et compromettre ses chances de réussite.

Il vous appartiendra, dans la discussion, de faire connaître la position du Gouvernement sur les amendements adoptés par la commission des lois. Cette position sera la nôtre. Notre préférence serait, bien évidemment, que vous vous rapprochiez de notre position et que soit maintenu, en tout état de cause, le pouvoir d'arbitrage du haut-commissaire.

En conclusion, j'émettrai le souhait - puisque texte il y a - que les élections régionales ne soient pas organisées avant que ne soient réunies, en métropole et dans le territoire, les conditions de leur bonne organisation et de leur succès.

Prenez le temps du dialogue, même si cela est difficile, recherchez les voies de l'apaisement par tous les moyens, gardez-vous de toute précipitation : tels sont sans doute, dans les circonstances actuelles, les objectifs que vous devez vous fixer, que nous devons ensemble nous fixer.

Ce sont ceux que nous avons approuvés au début de la législature, en juillet 1986. Ils constituent - je reprends une fois encore vos propos - la seule façon d'aboutir à une paix revenue et à une fraternité retrouvée. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Nenou-Pwataho.

**M. Maurice Nenou Pwataho.** Avant d'intervenir, je répondrai d'un mot à M. Joxe et à l'orateur communiste. Les ayant longtemps écoutés, je me suis posé un certain nombre de questions.

Pourquoi, pendant que les socialistes et les communistes étaient au pouvoir, le climat politique, social et humain s'était-il dégradé au point que la Nouvelle-Calédonie était au bord de la guerre civile ?

En tant que Mélanésien de tribu, qui a vu le feu de près, j'aurais très longuement réfléchi avant de faire une intervention comme celles de M. Joxe et des communistes.

En tant que Canaque loyaliste, je rends hommage à l'action, au courage et à la détermination du Gouvernement, soutenu par sa majorité, car il s'est donné bien de la peine pour réparer le gâchis causé par ces donneurs de leçons que sont les socialistes et les communistes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F et Front national [R.N.] )*

La Nouvelle-Calédonie va être dotée d'un nouveau statut que nous a fort bien présenté M. le rapporteur. Un bref rappel de l'histoire du territoire au cours de ces dernières années montre que, sur une période de dix ans, la Nouvelle-Calédonie aura connu quatre statuts successifs. A l'autonomie de gestion mise en œuvre en 1977, ont succédé, en 1984, l'autonomie interne, puis une régionalisation qui devait déboucher sur une indépendance-association, selon les dispositions du statut Pisani voté en 1985. Il était grand temps de réagir devant ce glissement institutionnel vers l'indépendance voulu par le gouvernement socialiste au mépris de la volonté des Calédoniens.

En effet, la détermination de la population en faveur de la France a été affirmée avec plus de force lors de chacun des scrutins qui se sont succédé jusqu'au référendum du 13 septembre. Il fallait être à la fois aveugle et de mauvaise foi pour ignorer l'attachement de toute une population à la République française.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, vous nous présentez un nouveau statut élaboré dans un souci de justice, d'égalité et d'ouverture, qui se manifeste dans la répartition territoriale que vous nous proposez.

Mais vous avez manifesté aussi la volonté de préserver le pouvoir de la majorité, tout en assurant la protection des minorités qui seront représentées dans les régions et au conseil exécutif.

Cependant, tout en reconnaissant l'importance du travail que vous avez accompli, permettez-moi de vous dire que vous devez éviter d'introduire dans nos institutions des mesures d'exception comme celle de l'article 40 du projet de loi, par lequel vous imposez à l'exécutif territorial une majorité des deux tiers pour prendre toutes les grandes décisions. Jamais on n'avait vu une telle mesure dans aucun statut et, de surcroît, cette exigence est de nature à bloquer un système que vous et nous avons mis tant de temps à remettre en marche. Je ne peux et ne veux pas croire que cette disposition ait été préméditée. Je veux croire, en revanche, que cela n'aura été qu'un excès de zèle. Si, comme je le souhaite - et la population avec moi - vous avez confiance en notre sagesse et en notre générosité, cette mesure ne restera pas gravée dans ma mémoire.

D'ailleurs, n'est-il pas bon, n'est-il pas nécessaire, en cet instant, de rappeler les raisons qui ont amené les socialistes, je le dis sans ressentiment, à commettre autant d'erreurs ? N'ont-ils pas, depuis 1980, tenté d'accréditer l'idée qu'il y avait un conflit raciste, une opposition fondamentale entre les Noirs, d'un côté, et les Blancs, de l'autre, entre les Mélanésiens et les Européens de Nouvelle-Calédonie qui, selon eux, ne pouvaient vivre ensemble sur le même territoire ? L'une des principales erreurs commises par les gouvernements socialistes est d'avoir persévéré dans cette idée, d'avoir maintenu le cap dans une mauvaise direction, malgré les avertissements que nous leur avions donnés, en dépit des résultats électoraux et au mépris de la volonté de la population.

Le référendum du 13 septembre dernier a clairement démontré qu'il n'y avait pas cette opposition raciste que l'on essayait d'agiter devant l'opinion publique française et internationale. La très grande majorité qui s'est dégagée en faveur de la France, lors du référendum, a prouvé que les Mélané-

siens, qui avaient subi la tutelle du F.L.N.K.S., ne voulaient plus de cette oppression et qu'ils avaient le courage - car il fallait beaucoup de courage à certains - d'aller voter pour dire ce qu'ils voulaient et pour choisir la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Moi, Mélanésien, je pense profondément qu'il faut cesser d'opposer les ethnies entre elles. Et c'est aussi un vœu que je formule, mes chers collègues, pour que la Nouvelle-Calédonie puisse retrouver la paix.

Il importe, monsieur le ministre, de créer les conditions dans lesquelles cette paix pourra se développer. C'est une étape particulièrement importante pour le territoire que je représente. Et je regrette que, trop souvent, des interférences politiques métropolitaines aient été à l'origine de décisions prises pour la Nouvelle-Calédonie sans que l'on se préoccupe tout simplement de ce qui est essentiel, sans que l'on recherche ce que souhaitent les Calédoniens.

Je sais avec quelle ardeur vous avez toujours défendu notre territoire. Grâce à vous, grâce au Premier ministre Jacques Chirac et grâce à l'action de la majorité, la Nouvelle-Calédonie a retrouvé l'espoir.

Ainsi, l'effort financier de l'Etat a permis de conclure des conventions avec les tribus afin de leur apporter une aide importante.

A Poindimie, mais aussi sur l'ensemble de la côte Est, je suis sollicité par les tribus indépendantistes pour aller les voir, les écouter et, si possible, les aider. La population a été déçue, lassée par les discours des leaders du F.L.N.K.S., qui poussent les uns et les autres à la haine et qui ne proposent rien pour améliorer la vie de tous les jours.

Les hommes et les femmes de nos tribus, tout comme ceux de Nouméa ou des îles, aspirent à vivre en paix. Je pense qu'ils s'efforceront de se maintenir dans la voie du redressement, malgré les petites imperfections institutionnelles que comporte le statut. Mais j'espère, monsieur le ministre, que vous accepterez les amendements que vous propose la commission des lois.

Les Mélanésiens veulent aussi que ce chemin soit celui de la réconciliation. Mais la réconciliation ne peut se faire à n'importe quel prix, avec n'importe qui. Dans mon esprit, elle doit se faire avec tous ceux qui ont été troublés, tous ceux qui ont douté mais qui sont attachés à ce pays, tous ceux qui ont le souci du développement économique et social et qui veulent construire ensemble la Nouvelle-Calédonie de demain.

Mais le chemin de la réconciliation ne passe pas par ceux des leaders qui ont fait preuve de haine et de racisme, ceux qui prônent encore la violence, ceux qui terrorisent une pauvre population. Ceux-là sont des adversaires de la démocratie et ils ont été mis hors jeu par le référendum.

Nous, Mélanésiens, nous parlons souvent en utilisant des images. Pour moi, la Nouvelle-Calédonie ressemble à un vaste jardin et, dans ce jardin, il y a une grande variété de fleurs qui poussent côte à côte et forment une palette de couleurs d'une grande richesse. Cette variété de fleurs correspond à la variété de la population qui est un enrichissement pour la Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

C'est cela que nous voulons revivre. Et je ne suis pas le seul à le vouloir, croyez-moi.

Soyez attentif à notre aspiration, monsieur le ministre. Vous avez le pouvoir de nous faire progresser : ne laissez plus se reproduire ces événements de 1984 et 1985 dont la population mélanésienne a tant souffert.

Nous mettons notre confiance en vous pour que le statut aille dans le sens d'un rétablissement de la paix entre les ethnies et pour qu'il tienne compte des aspirations de la majorité de ces hommes et de ces femmes qui n'ont d'autre objectif que de vivre ensemble sur le caillou.

Je vous remercie, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'avoir été attentifs à mon propos. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

**M. le président.** Et je vous remercie, pour ma part, d'avoir respecté le temps qui vous était imparti.

La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

**M. Ernest Moutoussamy.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, si, selon l'exposé des motifs du projet de loi qui nous est soumis, la consultation du 13 septembre 1987 a donné une majorité de 98,30 p. 100 en faveur du maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française, l'objectivité politique et intellectuelle recommande de noter que ce résultat repose sur une participation de 59 p. 100 du corps électoral. Il aurait fallu l'écrire, comme il fallait écrire aussi que l'abstention kanake s'est élevée à 83,68 p. 100. Puisque c'est en tirant les enseignements de ce vote que le Gouvernement propose son texte, l'honnêteté nous impose une analyse sans complaisance de ce référendum.

Tout d'abord, le destin de la Nouvelle-Calédonie ne s'inscrit pas dans l'arithmétique découlant de la philosophie et de la stratégie de Pierre Messmer. Il est trop facile, en effet, de se targuer de démocratie quand on a vaincu l'indigène par l'allogène en vue d'assouvir son appétit colonialiste.

Mais, malgré ce schéma à connotation d'apartheid, il a fallu, dans ce camp vert frappé de « kanakicide », légaliser la fraude pour obtenir à tout prix une participation de 50 p. 100. C'était là l'enjeu essentiel. Et pour y parvenir que n'a-t-on pas fait !

Radiation abusive de 6 p. 100 des électeurs, portant le plus souvent un patronyme mélanésien ;

Radiation de près de 2 000 militants kanaks par perte de leurs droits civiques du fait de leur lutte pour la décolonisation de leur pays ;

Votes par procuration extorquée, représentant 36 à 37 p. 100 des votants dans certaines communes et, au total, près de 3 p. 100 des inscrits ;

Pressions de certaines autorités de l'appareil d'Etat, harcèlements permanents des forces de l'ordre, promesses démagogiques, corruption, information partielle et triviale, ballets de ministres et, pour fermer le ban, scandaleuse danse du pilou de Mme le secrétaire d'Etat chargée de la « francophobie »

Ah non ! monsieur le ministre, le tableau n'est pas flatteur ! Et, selon le groupe d'étude et de réflexion sur l'avenir en pays mélanésien, groupe qui ne milite pas pour l'indépendance ; « dans des conditions normales de scrutin, le nombre de votants se serait élevé à 50,85 p. 100 des inscrits et le nombre des suffrages exprimés en faveur du maintien au sein de la République française aurait représenté 49,23 p. 100. » Vous avez ajouté 50 p. 100, monsieur le ministre : 50 p. 100 !

Rien d'étonnant : c'est la valeur du coefficient colonial en Nouvelle-Calédonie !

Il faut être courageux pour affirmer, après cela, que le problème institutionnel est réglé une fois pour toutes !

Ainsi donc, après un référendum inique, vous proposez un projet de statut cynique et vous confirmez votre volonté de faire marcher à la trique un peuple qui entend vider son pays de la chicque coloniale. C'est un coup de force indigne de la République !

Monsieur le ministre, si vous avez rendu minoritaire le peuple kanak chez lui, vous n'avez réussi ni à le briser, ni à le marginaliser, ni à le démoraliser. En revanche, votre politique a accentué les antagonismes entre les communautés et vous avez, plus que jamais, divisé le pays en deux camps opposés.

En ignorant le choix politique de l'indépendance, en l'opposant au maintien de la présence française dans le territoire, vous faites preuve d'irresponsabilité, aveuglé que vous êtes par votre conception colonialiste. Ce faisant, vous ne rendez pas service à la République française.

Sachez, monsieur le ministre, que si des peuples de l'outre-mer refusent de bâtir leur avenir dans la France, ils sont prêts à le bâtir avec la France. Mais jamais, vous, vous ne pourrez bâtir l'avenir de la Nouvelle-Calédonie sans le peuple kanak et encore moins contre lui.

En vous enfermant dans un schéma diabolique où la démocratie, les droits des peuples, la dignité de l'homme et l'image de la France n'ont rien à gagner, vous vous discréditez et vous hypothéquez sérieusement l'avenir. En ne laissant aux Kanaks que la radicalisation par la violence, puisque, d'une part, ils sont humiliés chez eux et que, d'autre part, le fait d'être partisan de l'indépendance est un délit, vous commencez vous-même le compte à rebours de la fin de la présence française dans le Pacifique Sud.

Vous ne voulez pas vous rendre compte que, depuis trente ans, plus on vote des lois relatives à la Nouvelle-Calédonie ici au Parlement français, plus la situation se

dégrade là-bas, plus le divorce entre les communautés s'accroît et plus le fossé se creuse entre la France et le peuple kanak. A quoi bon légiférer si c'est pour séparer les hommes et les peuples ?

Ignorant que la justice est hors la loi dans ce territoire, comme l'ont montré les récents événements où des gens qui ont assassiné avec une « espèce de satisfaction jubilatoire » ont été purement et simplement acquittés, comme si de rien n'était, vous poursuivez la besogne en inscrivant votre texte dans la même philosophie de division et d'exclusion.

Les institutions que vous prétendez mettre en place dans une certaine autonomie régionalisée rejettent la participation effective des Kanaks, les marginalisent et les écrasent, alors que l'histoire et des dizaines de textes de loi vous ont déjà démontré que l'avenir de la Nouvelle-Calédonie ne peut se concevoir ni dans la domination d'une communauté par l'autre ni dans le cadre d'une politique d'intégration à la France.

Comment la France peut-elle envisager de maintenir sa présence dans le Pacifique Sud quand elle refuse aux autochtones de cette région le droit d'être chez eux et d'être responsables de leur destin ?

Même si, selon l'amiral Sevaistre « la France doit garder sa position stratégique en Nouvelle-Calédonie, car c'est un devoir pour elle au niveau de ses responsabilités vis-à-vis du monde libre » ; même si, selon le général Lacaze « la présence française dans le Pacifique est nécessaire à la défense de la France, et de l'Europe » ; même si Mme le secrétaire d'Etat se fait danseuse pour les besoins de la cause ; même si M. le secrétaire d'Etat Flosse pégrine sans cesse, la France ne pourra jamais se faire accepter dans le concert des nations de cette région si elle ne met pas en place une politique de décolonisation et si elle ne revoit pas sa politique militariste et de surarmement nucléaire.

Il est vrai que la Nouvelle-Calédonie est un précieux porte-avions qui permet de surveiller l'immense vallée sous-marine du détroit de Torrès par où transitent les sous-marins américains et soviétiques. Mais il est tout aussi vrai qu'en refusant de reconnaître le droit inné et actif à l'indépendance du peuple kanak, l'on ruine tout espoir de créer des relations d'amitié et de coopération avec la Nouvelle-Calédonie et de jeter l'indispensable passerelle entre les Etats du Pacifique et la France.

Enfin, monsieur le ministre, convaincu que l'avenir de la Nouvelle-Calédonie se situe dans un partage réel et digne du pouvoir politique et économique par tous ceux dont ce pays est la patrie, je ne peux pas vous soutenir dans votre aventure.

Je vous rappelle tout de même, à l'occasion de ce dernier grand débat sur l'outre-mer, que le devoir de la France lui recommande d'aider les départements et les territoires d'outre-mer à concilier le progrès et le développement économique avec l'exercice de la souveraineté. Si elle refuse d'assumer cette responsabilité pour introduire dignement ses colonies dans le troisième millénaire, alors elle perdra sa troisième place de puissance nucléaire et maritime du monde et prendra définitivement la pente du déclin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roger Holeindre.

**M. Roger Holeindre.** En vérité, monsieur le ministre, ce projet de loi n'est rien ! Une fois de plus, il n'y a rien d'exaltant, rien de grand. On pourrait dire, pastichant Winston Churchill parlant de Clemenceau : « Un Concorde vide se pose à l'aéroport de La Tontouta, M. Chirac en descend ». C'est partout le vide, y compris ici ce soir.

En Nouvelle-Calédonie, après la victoire des loyalistes, le Gouvernement impose - je dis bien, pour la deuxième fois, le Gouvernement impose - un statut d'autonomie. M. Tjibaou a le droit de vouloir l'indépendance, ainsi que la minorité qu'il représente. Mais ceux qui veulent rester français sont la majorité ; donc ils ont raison et la minorité doit s'incliner. C'est pourquoi, sur la Nouvelle-Calédonie, il ne s'agit pas de raconter n'importe quoi ni de laisser raconter n'importe quoi.

Ce pays est vide et il faut lui donner les moyens de la réussite et du démarrage économique, c'est-à-dire ce qui lui manque le plus, ce qui lui fait le plus défaut : les hommes. A propos des habitants de la Nouvelle-Calédonie, M. Pons parle des Tahitiens, des Vietnamiens, des Européens. Non ! Il faut dire : les Français d'origine tahitienne, les Français d'origine vietnamienne, les Français d'origine métropolitaine.

Lorsque M. Joxe évoque les massacres du siècle dernier, on pourrait lui demander s'il a entendu parler des combats menés en Corse il y a quelque cent cinquante ans pour son indépendance, s'il a entendu parler de Pascal Paoli. On pourrait également demander à M. Joxe s'il a entendu parler de la Vendée.

Mes amis du Front national, rassemblement national, et moi-même, nous nous sommes aperçus cet après-midi qu'on a beaucoup plus de considération pour M. Joxe et pour ses amis quand ils viennent à cette tribune raconter n'importe quoi, plutôt que pour nous qui nous battons pour garder la Calédonie française, lorsque nous faisons certaines remarques en rentrant de ce territoire. J'y suis allé une dizaine de fois et pourtant on m'a répété et j'ai lu dans la presse locale dernièrement que cela ne me donnait pas de droit et qu'en définitive je ne connaissais peut-être pas la Nouvelle-Calédonie.

Monsieur le ministre, aujourd'hui comme toujours, nous sommes à vos côtés quand il s'agit de défendre la politique de la France et, surtout, de dénoncer ce qu'ont fait les socialistes pendant des années là-bas.

Lorsque M. Joxe vient parler du manque de terres pour les Canaques, je tiens à rappeler encore certains chiffres, ne serait-ce que pour qu'ils paraissent au *Journal officiel*. En Nouvelle-Calédonie, aujourd'hui, il y a 400 000 hectares aux Européens, 400 000 hectares aux Mélanésiens et 1 million d'hectares libres aux mains des domaines. Donc, je le répète encore une fois, il n'existe pas de problème de terres en Nouvelle-Calédonie. La Nouvelle-Calédonie ne connaît qu'un seul problème : le manque d'hommes.

Certes, la terre en Nouvelle-Calédonie, ce n'est pas la Beauce ni la Normandie. Il faut pour cultiver, pour faire de l'élevage, arracher les niaoulis, planter les herbages, sélectionner le bétail, le rassembler tous les vingt jours pour le soigner à cause des tiques, à cause des maladies. Il est sûr et certain qu'un mal énorme a été fait à ce territoire. Pendant des années, certains fonctionnaires de l'office foncier ont toujours travaillé pour les indépendantistes. Pour qu'une terre soit libre, on a causé les pires ennuis aux colons bien que cette terre soit vide.

Je me demande si cela sert vraiment à quelque chose de le répéter constamment à cette assemblée, de le répéter mille fois à travers la France parce que, chaque fois que je le répète dans mes discours, on vient nous raconter - M. Joxe et d'autres personnes, des socialistes, des communistes - que la Nouvelle-Calédonie est une terre de peuplement. Eh bien, c'est un drôle de peuplement !

M. Joxe déclare d'ailleurs à qui veut l'entendre que dans dix ans les Canaques seront majoritaires. Il est certain que, si l'on n'envoie personne là-bas et si l'on pousse à partir quelques milliers de personnes, il y aura davantage de Kanaks, et j'écris Kanaks avec un K, ce qui était péjoratif il n'y a pas si longtemps, ce qui l'était même avec un C puisque le mot Canaque avec un C était péjoratif. Aujourd'hui, Canaque avec un C ou Kanak avec un K, ça ne l'est plus !

D'ores et déjà, le métropolitain qui débarque à Nouméa, comme à Papeete, doit avoir un billet de retour. Cela est tout de même un peu étonnant dans des territoires vides, surtout en Nouvelle-Calédonie.

Alors je le répète de nouveau ce soir, la Nouvelle-Calédonie mesure 400 kilomètres de long sur 40 à 50 kilomètres de large. Taïwan fait 394 kilomètres de long sur 120 kilomètres de large, c'est-à-dire à peu près le double. Or si Taïwan compte presque 18 millions d'habitants, la Nouvelle-Calédonie en a 140 000 ! Voilà qui pourrait faire rêver la jeunesse française, voilà où l'on pourrait envoyer du monde, voilà où l'on pourrait envoyer des travailleurs. Eh bien non ! Non !

Je continue mes exemples. La Nouvelle-Calédonie recouvre 19 000 kilomètres carrés pour 140 000 habitants : la Martinique dix-neuf fois moins : 1 000 kilomètres carrés pour 320 000 habitants ! Et pour cela on va instaurer un congrès à Nouméa, créer quatre régions avec quatre assemblées régionales. Pour 140 000 habitants ! C'est-à-dire à peu près la population de la région de Tours. Voyez un peu Tours gérée avec un congrès à Tours et quatre assemblées régionales autour de Tours ? On marche sur la tête ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Il paraît que trop de gens occupent le territoire des Canaques, avec un C, ou des Kanaks avec un K ; moi je préfère dire les Mélanésiens amis, les Mélanésiens fidèles. Or

Lifou, l'une des îles Loyauté, compte 8 000 habitants pour la même superficie que la Martinique qui a 300 000 habitants. Alors pourquoi ne pas répéter cela sans cesse à la télévision ? Pourquoi ne pas réaliser des émissions de télé qui aurait au moins le mérite de rassurer les Français, lesquels comprendraient que ceux qui veulent que la Calédonie reste française ont raison.

On nous parle toujours de la coutume et on souligne en même temps que les jeunes Mélanésiens ne participent qu'à 10 p. 100 à l'essor économique du territoire. Donc on veut maintenir la coutume, parce que la coutume c'est formidable ! Pourtant c'est à cause de la coutume que les jeunes Mélanésiens ne peuvent pas démarrer et ne démarreront pas dans la vie moderne.

Les seuls qui ont été traités durement en Nouvelle-Calédonie, ce ne sont pas les Mélanésiens ; ce n'est pas vrai. Il n'y a jamais eu de recrutement d'office de Mélanésiens pour les mines. Les seuls qui ont souffert dans ce territoire ont été les Asiatiques, les Tonkinois, amenés par bateaux pour travailler dans les mines. Ceux qui sont restés là-bas sont aujourd'hui riches, pro-Français, je dirais même Français ! Alors pourquoi ne parle-t-on pas de ceux-là ?

M. Joxe a eu le toupet tout à l'heure de parler des suites judiciaires après le « massacre » de Hienghène. Si M. Joxe était là, je lui dirais, parce que je connais Lapetite, parce que je connais ceux qui étaient accusés, parce que je connais M. Mitride personnellement, que je n'étais pas contre le fait qu'ils soient jugés à condition qu'à côté d'eux il y ait M. Nucci. En effet, M. Nucci, qui est arrivé là-bas au moment où les socialistes ont pris le pouvoir à Paris, a fait, avec quelques millions, d'une majorité profrançaise, une majorité antifrançaise.

Quant aux sept accusés de Hienghène, pourquoi avoir prétendu qu'ils étaient des Caldoches ? Pourquoi les avoir toujours présentés de loin à la télévision ? Ils n'étaient pas caldoches, ils n'étaient pas blancs. J'en connaissais très bien les trois quarts ; j'avais été les voir et je leur ai conseillé de se rendre à leur procès. Ils étaient métis et certains même totalement noirs. Pour moi, ils n'étaient ni caldoches, ni canaques, ils étaient avant tout français.

Sur les bancs des accusés, avec eux il aurait donc dû y avoir M. Nucci, mais également M. Pisani et certains hauts fonctionnaires socialistes (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national (R.N.)*) tel M. Roynette qui a laissé l'émeute se propager dans le pays ou le fonctionnaire gauchiste, Jean-Pierre Hugues, qui, du bureau du haut-commissaire à Nouméa, renseignait les bandes de Machoro sur les déplacements de la police.

Et que dire, du temps des socialistes, de ce prétendu accord de Nainville-les-Roches ? Ils étaient bien rentrés là-bas les Machoro et autres en déclarant qu'ils avaient l'indépendance dans la poche ! A ce moment, les socialistes ne les trouvaient pas racistes quand ils déclaraient : « Les peuplades françaises qui désirent rester ici devront choisir la nationalité kanake. » Est-ce cela la liberté pour la Nouvelle-Calédonie ?

Comme il l'avait déjà fait il y a six mois à cette tribune, M. Joxe a évoqué tout à l'heure la culture millénaire canaque. Cela est aussi vrai, aussi judicieux que lorsque M. Yéméné-Yéméné nous prévient que les Kanaks indépendantistes ne paieront plus d'impôts. J'aimerais savoir combien les Kanaks indépendantistes en paient en ce moment et combien ils en ont payé l'année dernière !

Il est bien d'autres personnes auxquelles on pourrait demander des comptes.

Ainsi c'est M. Giscard d'Estaing qui a amené M. Dijoud. Celui-ci, qui ne connaissait pas la Nouvelle-Calédonie, a déclaré en débarquant : « Les crimes horribles du passé devront être réparés ; il faut rendre les terres aux premiers occupants ». Après M. Dijoud, toujours servant M. Giscard d'Estaing, il y a eu M. Stirn qui préparait une politique d'abandon. Aujourd'hui, il est à la gauche du parti socialiste !

J'affirme que nous, gens du Front national, quoi qu'on dise, quelle que soit l'accusation qu'on nous lance, quelle que soit la façon dont on nous regarde, nous parlons de ce que nous connaissons. Je parle de ce territoire parce que je le connais, quoi qu'en disent certains. Je suis donc sûr que l'autonomie en Nouvelle-Calédonie n'amènera que le désordre au même titre qu'en Polynésie. La Polynésie a obtenu,

en 1984, un statut d'autonomie interne avec un statut local et, dans ses prérogatives, le conseil exécutif local avait le vote du budget.

La Polynésie compte 170 000 habitants dont 100 000 à Tahiti. Je suis passé bien moins souvent à Tahiti qu'à Nouméa, mais dès la première fois j'ai remarqué qu'il faudrait construire une route traversière et une nouvelle ville. On m'a répondu que le général de Gaulle avait promis, lorsqu'il était venu, vingt-cinq ans auparavant, une route traversière. Je pose encore une question : n'avons-nous pas d'unités du génie, n'avons-nous pas quelques centaines, quelques milliers de chômeurs, que l'on paie à ne rien faire, qui pourraient construire cette route traversière et cette nouvelle ville ? Non ! Il vaut mieux saupoudrer l'argent ; il vaut mieux donner un peu de fric à tout le monde dans l'indifférence générale ; il vaut mieux faire de tous ces gens des assistés.

Le centre d'expérimentation du Pacifique situé sur le territoire de Polynésie représente 80 p. 100 du budget local. Lorsque, il y a quelques années, nous disions qu'il fallait faire attention au Pacifique, qu'il ne fallait pas que le Sud-Vietnam tombe aux mains des communistes, des Russes, car les bases de Cam Ranh et de Da Nang seraient de formidables outils de guerre entre leurs mains, on nous riait au nez, quand on ne nous matraquait pas dans les rues. Eh bien, le Pacifique aujourd'hui n'est plus le lac américain que l'on pouvait penser. C'est une mer russe. Le traité de Rarotonga, qui prévoit la dénucléarisation totale du Pacifique, n'a pas été signé par les U.S.A. et la Grande-Bretagne, mais l'U.R.S.S. de M. Gorbatchev l'a signé pour plaire aux gens du Forum du Pacifique.

Pourtant, nous avons une plate-forme là-bas, nous avons quelque chose de formidable avec ce territoire vide de la Nouvelle-Calédonie, à 20 000 kilomètres de Paris, à 10 000 kilomètres de Los Angeles, à 5 000 kilomètres de Tahiti, à 2 200 kilomètres de Wallis-et-Futuna, à plus de trente heures d'avion et de quarante-cinq jours de cargo. En effet, ce territoire offre alentour 1 700 000 kilomètres carrés de domaine maritime. C'est la richesse de demain, c'est vers cela que lorgnent toutes les puissances qui veulent devenir de grandes puissances.

M. Joxe disait encore : « Nous avons lancé une politique culturelle qui était bonne et qui marchait. » Ah ! parlons-en de cette politique culturelle !

Moi qui, paraît-il, ne connais pas la Nouvelle-Calédonie, je suis allé vingt fois en brousse ; j'ai vu les écoles populaires canaques, la fabrication des casse-têtes, le prétendu retour à la terre, la société rurale aux joies primitives. Il fallait donner et il faut continuer à donner aux gens qui ne veulent plus de la France quelques milliards pour qu'ils puissent jouer les bons sauvages. Au Front national, nous disons : « Non, cela doit cesser. »

« Les régions telles que nous les avions créées fonctionnaient bien », ajoutait M. Joxe. Oui, on pourrait peut-être parler à M. Joxe de Alain Le Ravallec, ex-adjoint de M. Pisani, ex-secrétaire de mairie à Brest, socialiste convaincu, secrétaire général adjoint du haut-commissariat sous Pisani, qui cumula à une époque sa paie de métropole et sa paie de Nouvelle-Calédonie : plus d'un million de francs Pacifique par mois, 55 000 francs métropolitains, attention pour les pauvres ! Aujourd'hui, il travaille pour M. Tjibaou en région nord. J'ai ici sa feuille de paie. Ce grand cœur, ce grand patriote socialiste se fait verser par M. Tjibaou et par ses amis, c'est-à-dire par la France, les « allocations familiales métro » qui n'existent pas en Nouvelle-Calédonie ! Je dis bien les allocations familiales métropolitaines ; c'est marqué en toutes lettres sur sa fiche de paie et sur son contrat.

**M. Robert Le Foll.** Comme tous les fonctionnaires !

**M. Roger Holé.** Lorsque il se moque du fait qu'il y ait eu tant de procurations aux dernières élections, en particulier à Lifou, M. Joxe ne se souvient certainement pas que ce sont ses amis du F.L.N.K.S. qui ont fait partir une partie de la population terrorisée qui s'est réfugiée à Nouméa et il a bien fallu qu'elle vote d'une façon ou d'une autre.

C'est pourquoi je dis très calmement, très posément, que même les « acquis » de l'autonomie, avec le partage des pouvoirs, ne causent que des problèmes à la métropole. Les centres de décision territoriaux, municipaux, entre les mains de gens qui se haïssent créent plus de problèmes qu'ils n'en règlent et en définitive cela est préjudiciable à la France.

Le non-contrôle sévère de l'Etat n'apporte que des déboires et permet des magouilles préjudiciables à l'image de la France, par exemple la gabegie de l'A.D.R.A.F. - agence de développement rural et d'aménagement foncier - en Nouvelle-Calédonie. Mais il est certain que, pour ne pas faire de peine à M. Lafleur que j'ai pendant longtemps considéré comme un ami, il ne faudrait pas en parler. Eh bien moi avant d'être député, j'étais journaliste et aujourd'hui, tout en étant député, je continue à savoir être journaliste.

A Nouméa, on m'a dit que l'A.D.R.A.F., avec une dotation de 30 millions de francs métropolitains lourds, est entièrement aux mains de politiques, c'est-à-dire entièrement aux mains du R.P.C.R. Elle est en pleine déroute financière. Est-ce vrai ? Est-ce faux ? Si cela est faux, je demande une fois de plus la levée de mon immunité parlementaire et que l'on me poursuive. Je dis que l'on peut, en Nouvelle-Calédonie comme ailleurs, être loyaliste sans instaurer la magouille comme principe de gestion financière !

En Nouvelle-Calédonie, comme ici, le fait d'avoir rejeté le Front national est seul responsable du passage de la région Centre aux mains du F.L.N.K.S. Nous avions dans la région Centre une liste. Par patriotisme, nous l'avons retirée et nous avons demandé au R.P.C.R. local une place sur la liste commune. Cela a été refusé sur ordre de M. Chirac à Paris. Si la région Centre est depuis lors entre les mains du F.L.N.K.S., ce n'est pas la faute du Front national, c'est la faute à M. Chirac.

J'avais écrit dernièrement une série de trois « papiers » dans *National Hebdo* disant que la politique de M. Chirac dans le Pacifique, et tout particulièrement en Nouvelle-Calédonie, ressemblait à un grand gâchis. Je parlais aussi de l'affairisme qui régnait à Nouméa. Immédiatement, par retour du courrier, j'avais droit à une demi-page dans le journal local où un homme, qui me connaît cependant puisque j'avais déjeuné la veille de mon départ avec lui, me traitait de presque tous les noms et ne parlait que de mes ambitions personnelles.

« Mes ambitions personnelles » l'expression a beaucoup fait rire mes amis qui me connaissent, autant que ce qu'on lit dans certains journaux selon lesquels je passe plus de temps à boire du vin rouge à la buvette qu'à ma place de député. Tout ça c'est du baratin et ça ne tient pas la route !

Est-il possible de défendre un territoire français et de vouloir qu'il reste en place, sans dénoncer un certain nombre de magouilles ? Moi, je ne le pense pas, et comme j'avais écrit ce que je pensais, le journaliste en question, qui fait un peu de piges dans le journal local et qui est un grand journaliste parisien, disait que Radio Djiido avait repris mon papier et que ça avait fait du tort à la France et aux Français en Nouvelle-Calédonie. J'étais une fois de plus vraiment un ignoble. Mais enfin si Radio Djiido n'existait pas, si le gouvernement de Kanaky n'existait pas, si tout ça avait été dissous à l'arrivée d'une majorité de droite dans ce pays, Radio Djiido, n'aurait pas repris ce que j'avais écrit et personne n'en aurait rien su dans le territoire, puisque le journal local nous boycotte complètement.

**M. le président.** Monsieur Holeindre, je vous invite à conclure !

**M. Roger Holeindre.** J'en ai pour deux minutes, monsieur le président !

Si des gens comme moi, qui ont passé une partie de leur vie à se battre pour l'empire français, pour que la France reste une grande France, n'ont pas eu le droit d'aller là-bas, si les Français de métropole doivent débarquer avec des billets de retour, les écologistes allemands, anglais, néo-zélandais, les écolos du Larzac, tout ça débarque, va à la banque, et déclare à la radio ou aux télé locales absolument n'importe quoi !

Je dis et je répète : si la France veut rester dans le Pacifique, il faut décapiter toutes les sociétés accapareuses de tous les marchés et génératrices de magouilles, de compromissions et de vie chère. Il faut casser les monopoles apatrides qui ne rapportent rien à la France, mais qui apportent beaucoup aux caisses de M. Ravel et de ses amis.

Si la France s'en va de cette région du monde, ni l'Australie, ni la Nouvelle-Zélande n'ont les moyens de leur politique.

La France dans le Pacifique, c'est très important, c'est 350 000 francophones noyés au milieu de 20 millions d'anglophones.

Il faut aussi et immédiatement faire en sorte que nos livres, nos journaux arrivent à des prix compétitifs là-bas et qu'un livre français commandé à Paris par avion ne mette pas trois ou quatre semaines pour arriver à Nouméa.

Nous, nous le disons clairement, simplement : si c'est pour reculer l'échéance de l'indépendance canaque et socialiste de dix ans, il est inutile de dépenser des vies humaines et des milliards.

Je regrette d'avoir eu le à dire à M. le ministre qui s'en est défendu, mais ça fait des années que nous réclamons ce que vous faites en partie en ce moment. Nous avions demandé une véritable ville nouvelle - nous n'avons pas demandé de saupoudrer le territoire d'un peu de pognon - qui pourrait devenir un deuxième Nouméa à l'autre bout de l'île, quelles que soient les ethnies qui habitent dans cette région. Nous avons demandé une unité de cavalerie complète dans la chaîne. Nous avons demandé un régiment du génie. Et nous avons demandé surtout - chose qui n'apparaît nulle part dans ce dossier - de doubler la population en dix ans.

La France de demain, ce doit être la métropole, plus dans le Pacifique une grande région française : la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, la Polynésie et Clipperton.

Lorsqu'on a parlé des informations et des témoignages irréfutables sur l'utilisation de l'armée là-bas, tout cela me fait doucement rigoler, monsieur Joxe ! Les militaires, en Nouvelle-Calédonie, font du tricolore et du social. Certains profs socialistes font du rouge et de la haine antifrançaise.

Croire et oser, voilà ce que pourrait être la devise de quelques jeunes sous-préfets et de quelques capitaines, prêts à travailler pour la France, qui devraient être installés en Nouvelle-Calédonie. Les sous-préfets qui se déplacent difficilement pour aller de tribu en tribu devraient aujourd'hui avoir, comme outil de combat, comme « voiture », une Alouette, il y en a assez qui pourrissent dans les hangars en métropole.

**M. le président.** Monsieur Holeindre, il faut vraiment conclure !

**M. Roger Holeindre.** Une seconde, monsieur le président.

**M. le président.** Soyez raisonnable !

**M. Roger Holeindre.** Monsieur Joxe a parlé du dernier sursaut du colonialisme français. Je pense que tous les jeunes, de toutes les ethnies, unis pour sauver la Nouvelle-Calédonie, lui donneront tort.

M. Pons a dit : « La Nouvelle-Calédonie est française, elle le restera tant que les Calédoniens le voudront. » Non, monsieur Pons, la Calédonie est française. On n'est pas Français en transit. Nous ne voulons en Nouvelle-Calédonie ni une République populaire marxiste ni une République bananière. Nous voulons tout simplement la France.

Je vous répéterai, ce soir, pour conclure, ce que je vous ai déjà dit la dernière fois : « Vous ne pourrez pas aider continuellement les hommes en faisant pour eux ce qu'ils pourraient faire eux-mêmes. » Ce n'est pas de moi, c'est d'Abraham Lincoln. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'étais venu de La Réunion pour participer à ce débat avec une réelle volonté de concertation. Je suis déçu par l'attitude de l'opposition et par les propos qui ont été tenus.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Mais je garde une réelle lueur d'espoir quant au devenir de la Nouvelle-Calédonie.

Je consacrerai mon intervention à un commentaire de tout ce qui a été dit depuis le début de l'après-midi, notamment par nos collègues de l'opposition, et à l'analyse que nous faisons de ce projet de loi et de ses répercussions sur le peuple, sur l'économie, sur l'équilibre social dans ce territoire d'outre-mer.

En écoutant nos collègues de l'opposition, j'avais l'impression, monsieur le ministre, que vous aviez fait deux projets de loi : un que vous aviez adressé à la majorité et un à l'opposition. Je suis allé me renseigner. En fait, il n'y en a qu'un ! (*Rires sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

*C'est la façon de le lire qui change selon qu'on est dans l'opposition ou dans la majorité. C'est regrettable. (Très bien ! sur les bancs du groupe U.D.F.)*

C'est d'autant plus regrettable, mes chers collègues que vous ne pouvez pas savoir le mal que l'on fait dans ces territoires et ces départements lorsqu'on considère le Parlement comme des arènes et que l'on plante, de façon idéologique pour faire plaisir à son parti, des banderilles dans le dos de ces terres appartenant à la France.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Il faut ranger ces banderilles idéologiques et archaïques. L'opposition, comme la majorité, a besoin de la présence française dans les Caraïbes, dans l'océan Indien et dans le Pacifique Sud.

Première remarque : ignorance du parti socialiste sur le véritable enjeu qui a été décrit, à la fin du siècle précédent, par Roosevelt qui allait devenir président des Etats-Unis : « L'ère de la Méditerranée est close. Celle de l'Atlantique s'achève. Commencera demain celle du Pacifique. » Au moment où commence l'ère du Pacifique, voilà l'opposition parlementaire en train non pas de répondre aux véritables enjeux économiques de cette région mais de faire une guerre de tranchées à la majorité qui a la charge de conduire les affaires de ce pays. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R.) Cela est inadmissible. Cela est regrettable. Cela ne correspond pas à notre conception de la responsabilité.

De la force tranquille, mes chers collègues, vous avez su montrer que, dans les départements d'outre-mer et dans les territoires d'outre-mer, vous êtes très vite devenus l'ignorance tranquille !

Deuxième remarque : nos collègues n'ont pas su tirer la leçon de l'histoire.

Je rappelle que nous avons la triste habitude de confondre les causes et les effets. Ce n'est pas ce futur projet de statut qui a déclenché tous les événements que nous avons connus en Nouvelle-Calédonie en 1985. C'est peut-être, mes chers collègues de l'opposition, l'accord du 9 novembre 1979 qu'avaient signé le front indépendantiste et le parti socialiste : « Le front indépendantiste exprime la juste revendication de l'indépendance au peuple kanak et sa volonté de garantir les droits fondamentaux de l'homme dans l'indépendance » et ainsi de suite.

Il faut savoir, mes chers collègues, que lorsque vous poussez, souvent contre leur gré, les populations d'un territoire d'outre-mer vers l'indépendance, vous commettez un acte hypocrite parce que vous leur faites croire qu'elles ont les moyens financiers, institutionnels de résister aux vautours qui chassent dans leur environnement. Les vautours pour la Nouvelle-Calédonie, nul ne peut l'ignorer, sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Libye.

**M. Roland Nungesser.** Très bien !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Tant et si bien que ceux qui nous donnent des leçons de démocratie, notamment les Australiens, feraient bien de ne pas exterminer - je le lis comme vous dans un quotidien bien connu - les aborigènes : plus de soixante meurent actuellement en prison.

Je dis donc à nos collègues de l'opposition : vous avez passé un contrat avec le front indépendantiste kanak et c'est vous qui avez trompé ce front indépendantiste. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.) Il n'était pas pour l'indépendance que vous lui promettiez. Il ne savait pas que l'indépendance allait être piégée par les Australiens, les Libyens, les Russes et les autres.

**M. Jacques Godfrain.** Excellent !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Nous, nous avons su, dans les départements d'outre-mer, parce que nous avons plus d'ancienneté, parce que nous avons eu le temps de mieux nous épanouir, résister à votre statut diabolique d'assemblée unique, qui nous aurait conduits ensuite à la débâcle que connaît aujourd'hui la Nouvelle-Calédonie. Mais vous, vous n'avez pas hésité un seul instant à piéger les Néo-Calédoniens. Vous n'avez aucune circonstance atténuante puisque, aujourd'hui tenant compte de toutes les remarques qui ont été faites sur les bancs de cette assemblée, aussi bien par le groupe U.D.F. - rappelez-vous nos réserves, monsieur le ministre -, le Gouvernement propose un projet de statut qui conduit les minorités non seulement à discuter mais à

décider avec la majorité tant et si bien que le Gouvernement est critiqué par ses propres partisans qui lui reprochent d'être allé trop loin.

Mes chers collègues, lorsque j'entends M. Joxe parler d'apartheid, trop c'est trop !

Lorsqu'on entend l'opposition dire que ce projet pousse à l'émeute, c'est l'attitude de M. Pisani qui a poussé à l'émeute, ce n'est pas le projet de loi de M. Pons ! (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.) Il ne faut pas se tromper d'année, il ne faut pas se tromper de projet.

Lorsqu'on nous dit qu'il faut s'asseoir sur les coutumes, que ça retarde les progrès, ce n'est pas vrai ! Moi, je respecte les coutumes de mes ancêtres qui viennent des Indes. Si vous venez un dimanche chez moi à Saint-André, vous mangerez dans une feuille de banane, avec les doigts. C'est ma coutume, c'est cette forte coutume qui me permet d'être pleinement Français et de défendre le statut de départementalisation que d'autres ont voulu détruire en 1982. La coutume ? C'est ce qui donne à un homme sa raison d'être. C'est sa carte de visite culturelle. La reconnaître dans un projet de statut, c'est reconnaître la dignité des Mélanésiens. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, j'estime que ce conseil des coutumes n'est pas une fioriture ; c'est un élément fondamental de votre texte parce que vous décloisonnez en amenant les minorités autour de la table et à décider. Vous élevez la dignité du peuple canaque et rangez au placard les critiques de l'opposition en respectant les coutumes et en institutionnalisant l'instance qui respectera les coutumes.

Enfin, nous savons que ce texte aura des effets positifs si, en Nouvelle-Calédonie, ils apprennent que nous avons eu un débat digne sur ce texte, que nous n'avons pas recommencé à nous insulter à la veille des élections présidentielles parce que ça fera des articles dans la presse et ça fera plaisir à nos collègues des partis.

Ce texte réussira si nous avons pleinement conscience qu'une réforme institutionnelle n'est pas la panacée mais qu'elle est le moyen de permettre un épanouissement économique et social. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, nous disons que votre texte doit s'accompagner d'un véritable pacte politique : c'est le statut ; d'un pacte économique : c'est le programme que vous avez commencé à mettre en œuvre, qui a donné 340 millions d'investissements au cours des derniers mois et 125 millions de francs pour l'année 1988 ; mais aussi d'un pacte social : comme vous avez engagé la parité sociale globale dans les départements d'outre-mer, il faut un pacte social qui, par la solidarité nationale, accorde aux plus défavorisés des moyens dignes d'existence. En deça d'un seuil de misère, on ne peut pas se considérer Français à part entière.

Oui pour le pacte politique que représente votre statut.

Oui pour le pacte économique que représente le plan de développement et d'assistance à la Nouvelle-Calédonie.

Oui aussi à un pacte social qui élèvera le niveau de vie des populations les plus défavorisées.

Voilà dans quel état d'esprit je souhaitais aborder ce texte. Je n'étais pas venu faire la guerre au parti socialiste et encore moins au parti communiste. Je n'étais pas venu lancer des formules à l'emporte-pièce pour faire plaisir aux uns et aux autres. En 1988, à un moment où les flux commerciaux transpacifiques sont supérieurs aux flux transatlantiques, à un moment où notre balance commerciale avec les pays asiatiques - Hong Kong, Singapour et les autres - se détériore, nos exportations diminuant quand nos importations augmentent, nous aurions pu espérer que la Nouvelle-Calédonie, avec ce quatrième statut, nous a dit Maurice Nenou-Pwataho, serait une fois pour toutes stabilisée sur le plan des institutions. C'est un autre débat, et finalement le vrai débat s'engage avec passion, avec détermination sur le plan du développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

Il faut faire de la Nouvelle-Calédonie le carrefour de la France et de l'Europe dans cette zone. Il convient de demander, comme vous l'avez fait pour les départements d'outre-mer, un memorandum européen sur le rôle que doivent jouer les territoires français dans le Pacifique Sud tant au regard de la France qu'au regard de l'Europe.

Tels sont les sujets sur lesquels nous devrions discuter, sur lesquels nous devrions confronter nos idées.

Monsieur le ministre, votre texte est un texte de réconciliation. Pour répondre à l'opposition, je dirai que ce texte réconcilie le pays légal qui s'exprimait librement - et c'était une large majorité - avec une minorité qu'on pourrait appeler le pays authentique qui a tendance à ne pas s'exprimer.

Mais, dès lors que la majorité a voulu cette réconciliation, elle ne comprend pas, messieurs de l'opposition, que vous restiez dans vos tranchées, prêts à saboter l'avenir de la France dans le Pacifique.

**M. Robert Le Foll.** Ridicule ! Vous ne l'avez pas saboté, vous ?

**M. le président.** Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

**M. Jean-Paul Virepoullé.** J'en ai terminé, monsieur le président.

Ce texte est juste parce qu'il réconcilie. Ce texte est juste parce qu'il donne à l'ensemble des composantes de la population qui existent en Nouvelle-Calédonie le droit à l'expression.

Ce texte pourra dans quelques années être amélioré si l'Assemblée le juge utile. Nous le considérons comme une base de départ vers un dialogue nouveau, fondement d'un progrès économique et d'une solidarité sociale.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, nous voterons votre projet. Et nous vous remercions d'avoir fait œuvre utile pour la France en faisant œuvre utile pour ce territoire d'outre-mer qui a plus besoin de notre unité et de notre solidarité que de nos sarcasmes et de nos critiques. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. André Ledran.

**M. André Ledran.** Monsieur le ministre, c'est la troisième fois depuis mars 1986, c'est-à-dire en vingt mois, que nous débattons de la Nouvelle-Calédonie, de son statut, de son destin.

En juillet 1986, vous avez demandé à votre majorité de modifier le statut de 1985. En juin 1987, nous avons débattu de l'organisation du référendum. Nous sommes en novembre 1987 et nous débattons d'un nouveau statut.

Vous nous avez dit, et vous nous répétez sans doute que tous ces débats étaient utiles, étaient nécessaires. Permettez-moi cependant, dans une première série d'observations, d'en souligner les incohérences et les inconvénients.

Monsieur le ministre, tout à l'heure, répondant à M. Le Foll, vous avez cru bon d'utiliser le vieil argument qui consiste à rejeter la responsabilité de tout sur les prédécesseurs. Je retiendrai deux exemples.

Citant l'hôpital de Nouméa, vous avez dit que vous l'aviez trouvé dans un état de vétusté dont vous avez eu honte. Mais ce qui était vétuste en 1986 ne l'était-il pas déjà en 1981 ?

**M. Jacques Godfrein.** Un peu moins quand même !

**M. André Ledran.** Vous avez dit que les résultats au brevet et au baccalauréat étaient les conséquences de notre politique. Permettez-moi de vous faire remarquer simplement que les chiffres cités sont ceux de 1985, que des élèves passant le baccalauréat en 1985 ont commencé leur scolarité élémentaire en 1973, à une année près, et que pour le brevet élémentaire ils ont commencé en 1976, là aussi à un an près. Je ne dis pas cela par esprit de polémique, mais simplement pour faire deux observations : la première, comme je le disais en commençant, c'est qu'il est toujours facile de rejeter la responsabilité sur ses prédécesseurs ; la seconde, plus importante au fond, c'est que toute politique de transformation, d'évolution, a besoin d'un effort continu et durable.

Or, que constatons-nous en ce qui concerne les régions ?

La loi de 1985 avait créé quatre régions et les avait dotées de compétences larges et importantes. La façon dont cette réforme avait été préparée et mise en œuvre avait conduit l'ensemble des forces politiques à participer à la consultation électorale, et c'était de bon augure. Moins d'un an après, sous divers prétextes plus ou moins fallacieux, vous avez réduit les compétences de ces régions. J'observe, à la lecture des documents de l'Assemblée nationale, que, dans un certain nombre de domaines, vous rétablissez les compétences que vous aviez retirées l'an dernier. C'est sans doute pourquoi, monsieur Bussereau, vous n'avez pas jugé utile d'établir un tableau comparatif. Mais je vous renvoie, mes chers col-

lègues, à la page 92 du rapport de M. Bussereau de 1986 où il compare le contenu de la loi de 1985 au projet de loi de 1986, puis au rapport de M. Bussereau de 1987 - page 202 - et je vous laisse faire vous-mêmes la comparaison.

**M. Dominique Bussereau, rapporteur.** Monsieur Ledran, puis-je vous interrompre ?

**M. André Ledran.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur, avec l'autorisation de M. Ledran.

**M. Dominique Bussereau, rapporteur.** Monsieur Ledran, je veux simplement vous indiquer que le Gouvernement ayant déclaré l'urgence de ce projet, je n'ai pas eu la possibilité de préparer ce tableau comparatif, mais cela est fait article par article. Si vous vous reportez à mon rapport, vous y trouverez les comparaisons précises avec les statuts précédents.

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Ledran.

**M. André Ledran.** Je vous remercie, monsieur le rapporteur, et cela nous donnera l'occasion d'y revenir.

Mais j'observe, par exemple, que l'action sanitaire qui faisait partie des compétences de la région en 1985, qui lui a été retirée en 1986, lui est maintenant redonnée. Il serait intéressant - et puisque vous allez le faire, tant mieux - que cette comparaison puisse ainsi être conduite.

Mais je crois que ce va-et-vient a surtout pour effet de paralyser l'action des régions et, de plus, de discréditer un gouvernement qui se livre à de telles pratiques.

A cela, il faut ajouter d'autres pratiques, celles qui ont consisté à réduire les moyens financiers et les moyens en personnels compétents. Pensez-vous qu'il soit possible à des régions de conduire une politique d'aménagement, de développement en ajoutant comme difficulté, en 1987, un bouleversement de leurs limites administratives ?

Pour justifier ce redécoupage, M. Bussereau, dans son rapport, invoque la géographie en prétendant qu'une chaîne de montagne qui partage la Grande Terre du Nord au Sud aurait dû interdire la création d'une grande région Nord. Il apporte dans ce même rapport sa propre contradiction en soulignant que les aires culturelles du nord de la Nouvelle-Calédonie courent de l'Est à l'Ouest et couvrent ainsi le nord de la Grande Terre.

Monsieur Bussereau, vous devriez savoir que les chaînes de montagne ne séparent pas forcément les hommes. Il est de nombreux exemples de communautés installées de part et d'autre d'une chaîne de montagne. Et je vous donnerai autant d'exemples que vous pourriez le souhaiter.

Vous me direz que les critères topographiques ont plus de force que les critères humains. Ce serait sans doute un débat très intéressant si nous avions à créer des régions et à définir leurs limites. Mais lorsque ces régions existent et ont commencé à vivre, faut-il vraiment bouleverser ces limites et désorganiser leur action ?

Voici donc, avec votre nouveau statut, des régions qui vont connaître un bouleversement de leurs limites et retrouver des compétences que vous leur aviez retirées dans un cadre nouveau. Est-ce sérieux ? Qui peut vous prendre au sérieux ?

Je crains que le résultat de tout cela ne soit un très grand gâchis de forces, de volonté, de moyens. Ce n'est pas ainsi que vous regagnerez la confiance des Kanaks. Cette confiance, vous ne l'avez pas, et le peuple kanak vous l'a exprimé clairement à l'occasion du référendum.

Pourtant, vous aviez tout fait pour forcer sa décision. J'avais eu l'occasion de le dire à cette assemblée en juin 1987, au retour d'une mission de la commission de la défense. Vous aviez mis en place dans les zones habitées par les Kanaks un dispositif militaire serré que M. Bussereau dans son rapport qualifiait de quadrillage. L'objectif était clair : forcer habilement toutes les tribus à accepter la présence des troupes, impressionner les populations et faire pression pour que les Kanaks votent dans le sens souhaité par le Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. Jean-Claude Martinez.** Le F.L.N.K.S. ne faisait pas pression peut-être ?

**M. André Ledran.** Vous avez pris le risque de mettre face à face les tribus kanakes et l'armée. Le peuple kanak a fait preuve d'une grande maturité. A la présence de la force armée, il a opposé la force morale de la non-violence.

**M. Jean-Claude Martinez.** Il est inadmissible de bafouer ainsi l'armée française !

**M. André Ledran.** Monsieur Martinez, moi j'y étais, vous n'y étiez pas !

**M. Roland Nungesser.** Que reprochez-vous à notre armée ? Elle a été très digne. Respectez-la !

**M. André Ledran.** L'armée française a fait ce que le Gouvernement de la France lui a demandé de faire. C'est le Gouvernement de la France qui porte la responsabilité.

**M. Jean-Claude Martinez.** Et Guy Mollet pendant la guerre d'Algérie ?

**M. André Ledran.** La guerre d'Algérie, il fallait que vous en parliez !

**M. Jean-Claude Martinez.** C'est vous qui l'avez déclarée !

**M. André Ledran.** Le peuple kanak a fait preuve d'une grande maturité.

**M. Roland Nungesser.** Faites-en preuve vous-même !

**M. André Ledran.** Mais la violence, ils l'ont rencontrée à Nouméa, et c'est vous qui avez perdu, monsieur Pons, quand les téléspectateurs du monde entier ont vu des soldats français casqués et, matraque à la main, se déchaîner sur une manifestation pacifique, sur des hommes et des femmes assis sur le sol.

**M. Jacques Godfrain.** Désinformation !

**M. André Ledran.** A qui pouvez-vous faire croire, monsieur le ministre, que le choix était libre et que le résultat de ce référendum est la mesure exacte de l'opinion des habitants de ce territoire ?

**M. Jean-Claude Martinez.** Vous êtes indigne d'être un représentant du peuple !

**M. Robert Le Foll.** Vous pouvez parler de dignité !

**M. André Ledran.** Comment les Kanaks pourraient-ils vous faire confiance ? Mais souhaitez-vous la confiance du peuple kanak, vous qui conduisez une politique au service des intérêts de ceux qui souhaitent continuer à dominer le territoire et renforcer leurs pouvoirs ?

Comment le peuple kanak pourrait-il vous faire confiance à vous, à ce gouvernement ?

Mais il y a plus grave encore, monsieur le ministre. Comment pourrait-il faire confiance à ce pays qui se veut celui de la liberté et de la justice ?

Monsieur le ministre, à propos de Hienghène, vous pouvez opposer tous les arguments de droit. Vous pouvez prétendre que le verdict est inattaquable parce que la procédure a été respectée.

**M. Jacques Godfrain.** Pisani laissait faire !

**M. André Ledran.** Mais vous n'effacerez pas de la mémoire du peuple kanak le fait que la justice n'a pas été rendue.

**M. Jacques Godfrain.** M. Pisani a laissé faire.

**M. André Ledran.** Monsieur le ministre, dix hommes sont morts, sept hommes ont reconnu avoir tendu une embuscade, avoir tiré et tué. Ce sont des crimes. Certains ont achevé les blessés pour faire disparaître les témoins. Achever les blessés, c'est un crime que même en tant de guerre la justice militaire peut condamner.

**M. Jacques Godfrain.** Pisani se taisait !

**M. André Ledran.** Invoquer les circonstances pour atténuer les responsabilités, c'est conforme au droit français. Mais au nom des circonstances dire qu'il n'y a pas eu crime, qu'il n'y a pas de coupable, n'est pas conforme à l'idée que nous nous faisons de la justice.

Comment, alors, demander à un peuple, au peuple kanak, de faire confiance à la France ?

Monsieur le ministre, vous nous proposez un projet de statut. Nous l'examinerons dans son détail. Mais nous savons qu'il manque à votre gouvernement, pour que ce statut puisse être mis en œuvre, pour qu'il puisse apporter tout ce que vous prétendez vouloir apporter, une condition essentielle. Il vous manque la confiance de ceux à qui vous voulez l'imposer. Vous avez brisé la confiance rétablie par nos soins avec le peuple kanak. Vous n'avez pas sa confiance, alors que rien ne peut être fait sans lui, alors que rien ne peut réussir sans lui.

**M. Roland Nungesser.** Vous voudriez qu'il fasse confiance à Kadhafi !

**M. André Ledran.** C'est pourquoi le groupe socialiste ne peut que s'opposer à ce projet de statut.

**M. Robert Le Foll.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jean Maran.

**M. Jean Maran.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, élu d'un département d'outre-mer, la Martinique, et légitimement attentif par conséquent à la situation calédonienne, je ne peux m'abstenir d'intervenir sur ce projet qui se propose de doter la Nouvelle-Calédonie d'un statut fondé sur l'autonomie et la régionalisation. J'ai toujours, en effet, revendiqué avec fermeté notre participation de plus en plus large à la conduite des affaires locales, tout en réclamant notre appartenance à l'unité nationale.

Rien de positif ni de durable ne pouvant se bâtir en Nouvelle-Calédonie dans les convulsions du moment, c'est avec ferveur que je souhaite pour ce territoire le rétablissement d'un climat de paix, de tolérance et d'acceptation mutuelle entre communautés, de confiance restaurée entre celles-ci et nos institutions républicaines. Cependant, je crains que la loi la plus savamment élaborée, les intentions les plus généreusement manifestées, les dispositions les plus habiles et les mieux équilibrées, ne se traduisent que par des vœux pieux, si une remise en cause volontaire des conceptions, des sentiments et mentalités chez les Calédoniens, à quelque ethnicité qu'ils appartiennent, ne s'opère. Et force est malheureusement d'admettre que ce sont là des impondérables qui ne se codifient ni ne s'institutionnalisent.

Mais, dussé-je susciter des réactions prévisibles chez les responsables du chaos calédonien ou les partisans à tout prix de l'indépendance, il me faut reconnaître que, depuis mars 1986, le Gouvernement a engagé une action résolue dans le sens de l'apaisement, même si les résultats ne sont pas à la mesure des efforts déployés. Vos nombreux déplacements sur « le Caillou », monsieur le ministre, vos tentatives de rencontre et de concertation avec les dirigeants du F.N.L.K.S., votre détermination à maintenir l'ordre sans céder ni aux provocations des extrémistes, ni aux pressions de vos amis politiques, cette loi enfin marquée au coin du désir de prendre en compte les droits légitimes des minorités, tout en respectant la volonté sans équivoque dégagée du scrutin d'autodétermination du 13 septembre 1987, tout cela est l'expression d'une approche nouvelle et positive du problème calédonien.

Nous notons dans le texte votre volonté d'asseoir une autonomie réelle sur le territoire en créant un conseil exécutif responsable et doté de larges compétences, exercées jusqu'à présent par le haut-commissaire.

Votre désir de faire participer les minorités à tous les échelons apparaît clairement dans le projet de loi dans la généralisation des élections proportionnelles, dans la participation des oppositions au congrès et au conseil exécutif, dans la création enfin d'une assemblée coutumière garante du respect des traditions. Il faut signaler également les prérogatives nouvelles conférées aux régions, plus logiquement et plus rationnellement délimitées, pour assurer un meilleur équilibre dans le développement économique du territoire, ainsi que votre décision annoncée d'appliquer dans les meilleurs délais le code des communes aux collectivités territoriales intéressées.

Mais, monsieur le ministre, votre louable souci de faire participer au mieux les minorités en prévoyant une majorité de deux tiers au sein du conseil exécutif, soit sept voix sur dix, pour la validité des décisions les plus importantes, ne risquerait-il pas de déboucher souvent sur un blocage de cette institution si l'opposition refusait systématiquement de jouer le jeu ? Et rien ne permet aujourd'hui de penser qu'elle le jouera. Le haut-commissaire, qui est chargé d'arbitrer et de

prendre la décision finale en l'absence d'accord obtenu à la majorité requise, n'apparaîtrait-il pas comme le détenteur par défaut du pouvoir exécutif ? Aussi peut-on se demander si, en toute logique, il n'y aurait pas lieu de substituer la majorité absolue de six voix à celle des deux tiers prévue dans le texte. Cette modification permettrait de surcroît de mettre en concordance les articles 11, 23 et 40 du projet de loi, qui font tous référence à cette majorité de six voix, soit pour siéger valablement, soit pour décider.

Enfin, sauf erreur de ma part, aucune disposition ne semble envisagée, quant à la procédure à mettre en œuvre pour régler les éventuels conflits entre l'exécutif et le haut-commissaire. Et rien ne permet, là non plus, de garantir toute impossibilité de désaccord.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les observations et les remarques que je voulais faire à titre de contribution qui se veut constructive à ce débat sur les dispositions du texte. Puissent-elles modestement contribuer à éclairer certains aspects du projet, dissiper certaines équivoques apparentes et servir la cause de la Nouvelle-Calédonie sans distinction ni exclusive !

Monsieur le ministre, lors du débat sur la loi d'autodétermination du 5 juin 1987, les augures du catastrophisme vous avaient menacé de tous les anathèmes et promis les rigueurs les plus vengeresses de la justice immanente. Mais voilà que la logique, le bon sens et la raison ont triomphé, et la démocratie avec.

Quoi que certains aient pu dire des résultats de la consultation du 13 septembre ou quoi que d'autres aient cru devoir se garder de dire, ses résultats sont là, qui s'imposent à tous.

Et ce qui importe étant au premier chef le sort et le devenir du peuple calédonien, souhaitons que ce projet de loi recueille le même accord et le même résultat dans les urnes que ceux de la loi du 5 juin 1987 qui avait fait l'objet des mêmes attaques et condamnations que le texte d'aujourd'hui.

Monsieur le ministre, certains viennent de faire ici la preuve supplémentaire que ce qui est exagéré est dérisoire et déplacé, comme ils viennent de démontrer qu'ils ont la mémoire courte et la conscience quelque peu élastique. Pour faire oublier qu'ils ont mis le feu, ils s'en prennent aujourd'hui aux pompiers qui s'efforcent d'éteindre l'incendie.

**M. Jacques Godfrain.** Très bien !

**M. Jean Meron.** Quant à moi, ayant, à distance, partagé les affres d'un compatriote et ami, sous-préfet de Lifou à l'époque des événements tragiques de novembre 1984, qui fut séquestré avec sa famille dans les conditions les plus inhumaines, insulté, bafoué, humilié, je sais mesurer la distance parcourue entre la situation créée hier par ceux qui vous accusent aujourd'hui et celle que connaît présentement la Nouvelle-Calédonie.

Après le crépuscule hier, voici que se lève l'aube d'un jour nouveau pour le territoire calédonien. Et c'est pour les promesses et espérances qu'annonce ce renouveau que je voterai votre projet, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.] )*

**M. le président.** Mes chers collègues, nous arrivons à minuit, c'est-à-dire l'heure normale de fin de séance, mais, si les différents orateurs encore inscrits dans la discussion générale font un effort de modération, nous pouvons en terminer dans une quarantaine de minutes.

Je propose à l'Assemblée de continuer. *(Assentiment.)*

Dans ces conditions, la parole est à M. Henri Beaujean.

**M. Henri Beaujean.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui appelés à tirer les conséquences du référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie du 13 septembre 1987 et à définir le cadre institutionnel nouveau qui doit permettre l'évolution harmonieuse de ses populations.

L'occasion nous est donc donnée de vous féliciter, monsieur le ministre, et, avec vous le Gouvernement, des résultats obtenus grâce à votre parfaite connaissance du dossier, votre persévérance, votre sens élevé du dialogue.

Certains avaient jugé cette consultation inopportune. D'autres avaient considéré qu'elle ne réglerait rien. Personne ne pouvait prétendre qu'elle réglerait tout, mais elle était un

point de passage obligé pour la solution du problème calédonien. Et aujourd'hui, l'Assemblée nationale, la France, le monde entier prennent acte que la grande majorité de la population néo-calédonienne entend continuer à vivre avec la France, que la règle démocratique est acceptée par tous comme base des institutions du territoire, succédant aux principes du droit du plus fort, de la violence et aussi de l'écrasement des minorités.

Certes, le plus difficile reste à faire : apaiser les esprits et les passions, amener les différentes composantes ethniques et socio-politiques de ce territoire à une collaboration fructueuse pour le meilleur devenir de tous et de chacun.

Ce que je voudrais souligner, mes chers collègues, c'est que notre cause progresse dans le monde, car, récemment, nous avons observé aux Nations unies une évolution favorable dans le vote des délégués à la commission de décolonisation - et cela n'a pas dû vous échapper.

De plus, il faut admettre, quel que soit le camp où l'on se trouve dans cette assemblée et quelle que soit la tendance à laquelle on appartienne sur le territoire, qu'aucune solution ne peut être valable pour l'avenir qui n'associe, dans la paix, le travail, le progrès et la justice, toutes les composantes de la population.

Personne ni aucune tendance ne peut envisager que, dans le monde difficile où nous vivons, dans un environnement de rivalités, la Nouvelle-Calédonie puisse assurer seule son développement et sa sécurité, et j'espère que personne ne croit possible et ne souhaite une évolution séparée des communautés européenne et mélanésienne sans les échanges bénéfiques à l'une et à l'autre.

C'est donc, je le crois sincèrement, un devoir et une grande ambition pour chacun de nous de contribuer par tous ses moyens à cette épreuve historique. Mais, si le problème de la Nouvelle-Calédonie nous semble menacé d'un blocage, c'est que nous voulons lui apporter des recettes du passé et l'aborder avec des *a priori* et des préjugés néfastes.

Pourtant, notre époque est une époque de recherche et d'innovation, qui doit concilier la tradition et la modernité. Je souhaite que nous abordions ce problème avec imagination et avec la volonté de permettre à la Nouvelle-Calédonie de démontrer le génie de la France en marchant.

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous adresser mes compliments pour la manière dont vous avez traité ce problème. Sans triomphalisme, avec sincérité, vous avez établi un dialogue avec toutes les composantes de la société néo-calédonienne, qui l'ont accepté, et vous avez recherché le meilleur cadre juridique possible.

Le projet de statut que vous nous proposez répond aux objectifs fixés.

C'est celui d'un territoire d'outre-mer de la République française, comportant quatre collectivités territoriales régionales, doté d'une autonomie administrative et financière, d'un pouvoir législatif sur des matières désignées : droit coutumier, fiscal, douanier, économique notamment.

S'agissant de l'organisation administrative, vous proposez un redécoupage des régions. Ces nouvelles régions paraissent plus conformes aux réalités géographiques et humaines que les précédentes. Il existera des régions plus pauvres que d'autres, des régions à majorité mélanésienne, d'autres à majorité caldoche, mais cela sans arrière-pensée électoraliste. Et surtout, vous adoptez une mesure qui relève de l'esprit de solidarité qui doit unir toute la population : c'est selon l'article 114, l'attribution, sur la dotation de fonctionnement des régions, d'une part dite « de péréquation », devant compenser les inégalités de développement entre les régions.

S'agissant de l'organisation des pouvoirs du territoire, vous proposez un conseil exécutif de dix membres comprenant les quatre présidents des conseils de région, cinq membres élus à la proportionnelle sur la circonscription territoriale et un président élu par le congrès parmi ses membres.

Le congrès est composé des membres des quatre conseils de région, élus également à la proportionnelle.

À côté de ces organes existera le comité économique et social, composé des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle du territoire. Il comprendra un représentant de chaque région et des membres de l'assemblée coutumière.

Le projet prévoit également l'assemblée coutumière, composée de représentants désignés selon les usages reconnus par la coutume, qui aura un rôle consultatif essentiel si nous voulons assurer le respect de la dignité et de l'identité mélanésiennes.

En outre, le haut-commissaire de la République, assisté d'un secrétaire général, exercera les pouvoirs de l'Etat.

N'oublions pas de signaler la création (à l'article 6, dernier alinéa) de l'office calédonien des cultures, établissement public d'Etat, chargé de la conservation et de la promotion de l'ensemble des cultures représentées dans le territoire.

S'agissant de l'organisation des régions, il est proposé : un conseil de région de sept à vingt et un membres élus à la proportionnelle ; un exécutif régional, avec un président élu parmi ses membres. Le président représente la région. Il gère son domaine, il prépare le budget et il en est l'ordonnateur.

Le personnel administratif constitue la fonction publique territoriale.

Le haut-commissaire et le président du conseil de région peuvent passer des conventions pour mise à disposition, de façon que les élus locaux puissent assumer les responsabilités qui leur sont dévolues.

L'examen de ce projet permet de dégager les objectifs qui ont été les vôtres, monsieur le ministre : faire participer tous les courants politiques à la gestion du pays ; leur associer toutes les forces vives socio-économiques ; respecter les coutumes et traditions locales ; préserver et promouvoir l'identité culturelle du territoire ; maintenir la présence de la France dans cette partie du monde et garantir les intérêts de l'Etat.

L'examen des compétences dévolues à ces différentes instances est aussi significatif.

D'abord, celle de l'Etat, représentée par le haut-commissaire. Il assure les relations extérieures, le contrôle de l'immigration, la monnaie, l'importation, le commerce, le maintien de l'ordre et la sécurité, le droit civil à l'exclusion du droit coutumier, ainsi que l'exploration et l'exploitation, la conservation et la gestion des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique. Mais il faut tenir compte des dispositions de l'article 67, qui donne compétence au congrès dans ces mêmes domaines.

La répartition du pouvoir économique entre l'Etat et la représentation du territoire mérite des éclaircissements et fera sans doute l'objet, ultérieurement, de mesures particulières d'application.

Le haut-commissaire assure en outre le contrôle de la légalité des actes des autorités du territoire et des régions.

Certains ont trouvé que c'était trop, d'autres que ce n'était pas assez - puisque, semble-t-il, le haut-commissaire détenait autrefois l'exécutif. Mais ces attributions de l'Etat, ainsi prévues, nous semblent normales. Quand on sait que les problèmes de la défense, de la monnaie, des échanges sont des problèmes internationaux, il est permis de penser que la présence de la France garantit l'évolution de la Nouvelle-Calédonie et la pérennité des valeurs de notre civilisation dans cette partie du monde. Au demeurant, selon l'article 42, les représentants du territoire peuvent participer, aux côtés du représentant de l'Etat, aux négociations avec les Etats voisins de la région.

En outre, pour ma part, je me refuse à penser que l'entreprise de la France dans cette région lointaine soit une entreprise colonisatrice. Trop de voix se sont élevées en France, venues de divers horizons, pour dire qu'aujourd'hui le développement des pays pauvres est inséparable de la croissance des pays riches et que leur intérêt économique rejoint l'exigence de la morale.

Je veux ici porter témoignage de l'œuvre émancipatrice réalisée par la France dans nos départements d'outre-mer, et je fais confiance à la France, à toute sa représentation nationale, pour que l'avenir de la Nouvelle-Calédonie se réalise dans la justice pour toutes les composantes de sa population.

Les pouvoirs du congrès et du conseil exécutif sont très larges. Ils sont énumérés dans les articles 29 à 36. Outre la compétence économique, ils votent le budget et approuvent les comptes du territoire. Selon l'article 71, le congrès peut prévoir l'application des peines correctionnelles, sous réserve d'une homologation préalable de sa délibération par la loi. La réglementation du droit de transaction en matière administrative fiscale, douanière et économique lui est conférée.

De même, dans les matières de la compétence de l'Etat, le congrès peut présenter des vœux tendant à l'extension ou à l'adaptation de la législation métropolitaine au territoire. C'est un pouvoir législatif qui est significatif.

Quant aux compétences des régions, elles ont été étendues.

**M. le président.** Mon cher collègue, je vous invite à conclure.

**M. Henri Beaujean.** Encore deux minutes, monsieur le président !

Elles s'exercent dans le domaine sanitaire, l'habitat social, la jeunesse, les loisirs, l'enseignement des cultures locales, la formation professionnelle.

L'article 103 précise que le président du conseil de région représente la région, prépare et exécute son budget.

S'agissant du fonctionnement des institutions proposées, l'article 40 a retenu toute notre attention. Traitant du conseil exécutif, il prévoit que ses attributions sont collégiales et que la majorité qualifiée des deux tiers est requise pour l'établissement du projet de budget, ainsi que pour d'autres matières.

Il s'agit de domaines fondamentaux. Je crois, pour ma part, que ces dispositions visent à obtenir un consensus entre les différentes tendances sur les grands problèmes d'intérêt général.

Toutefois, dans le cas où cette majorité ne serait pas dégagée, le haut-commissaire a compétence pour se substituer au conseil exécutif après une ultime réunion. C'est une innovation notable de ce statut, qui montre la volonté du Gouvernement d'aller vers l'apaisement des esprits et le respect des droits de la minorité, et d'éviter tout blocage.

Certains peuvent considérer cette vision comme utopique, mais, de notre côté, nous pensons que cela permettra de régler le fonctionnement de l'assemblée et d'assurer la présence des opposants et leur participation aux décisions.

Monsieur le ministre, il faudrait préciser les moyens que l'Etat entend mettre à la disposition des élus locaux pour qu'ils puissent assumer pleinement leurs responsabilités.

L'article 113 indique que les ressources de la région comprennent des ressources propres constituées par le produit de l'impôt, les subventions et concours de l'Etat, mais il est indispensable que les élus locaux aient tous les moyens financiers d'assumer leurs responsabilités. Il faut jouer le jeu et leur donner tous les moyens, car c'est sur la base des moyens transférés autant que sur celle des interventions directes de l'Etat que sera apprécié le changement.

J'aurais souhaité, pour ma part, trouver dans ce projet l'existence d'un fonds équivalent au F.I.D.O.M., général et local, ou des références relatives aux contrats de Plan Etat-régions.

J'aurais également, souhaité, monsieur le ministre, que soient prévus des crédits destinés à l'application d'une législation sociale évolutive couvrant les catégories les plus démunies contre les risques de la maladie, de l'invalidité, du chômage.

**M. le président.** Monsieur Beaujean, concluez !

**M. Henri Beaujean.** J'ai noté avec satisfaction, monsieur le ministre, que vous envisagiez, à l'article 36, que le conseil exécutif soit obligatoirement consulté sur certaines matières par le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Il faut poursuivre dans le sens de la concertation.

Je note même que vous envisagez, à l'article 1er, la possibilité de la création d'un emblème propre au territoire. M. Tjibaou et tous les Néo-Calédoniens attachés à leur identité apprécieront votre ouverture d'esprit.

En somme, ce statut est un texte original, adapté, ouvert, qui répond à nos objectifs. Mais si satisfaisant qu'il soit, ce n'est qu'un cadre, qui ne vaudra que par la qualité et la volonté des hommes qui l'appliqueront.

L'avenir des Néo-Calédoniens est désormais entre leurs mains.

En votant ce statut, l'Assemblée nationale accomplira un acte de foi dans leur destinée. Espérons qu'ils démontreront tous leurs capacités de travail, de justice et de fraternité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. Robert Le Foll.

**M. Robert Le Foll.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, curieux débat que celui d'aujourd'hui, où la majorité manie avec habileté la langue de bois...

**M. Jean-Paul Virepoullé.** Tel on est, tel on croit entendre !

**M. Robert Le Foll.** ... et pense pour les socialistes, accusés de tous les maux.

Avez-vous oublié les difficultés qu'a connues la Nouvelle-Calédonie depuis vingt ans ? Avez-vous oublié que la loi-cadre avait reçu l'agrément de l'ensemble de la population et que vous avez dissous assemblée et gouvernement en 1963 ?

Avez-vous oublié que, depuis des mois, les socialistes expriment leur volonté de voir la Nouvelle-Calédonie demeurer dans l'ensemble français ?

L'intolérance dont vous faites preuve ici...

**M. Jean-Paul Virepoullé.** Oh !

**M. Robert Le Foll.** ... n'est que l'image de votre comportement sur le terrain : tout ce qui n'est pas veus est condamnable.

**M. Jean-Paul Virepoullé.** On n'a pas dit cela !

**M. Robert Le Foll.** Curieuse conception de la démocratie !

Sans accord entre les communautés, il n'y aura pas de solution au problème calédonien. Qu'il me soit permis d'aborder plus en détail quatre questions déterminantes pour parvenir à un consensus : les conditions de mise en place des régions, le problème coutumier, l'organisation économique et le développement culturel.

La région ne sera en mesure de remplir son rôle que si elle dispose de moyens de financement propres et que si elle offre à ses élus une réelle possibilité de choix des objectifs. Dépendante du congrès pour ses ressources ou pour le choix de ses priorités, elle ne jouira d'aucune autonomie et ne présentera guère d'autre intérêt que celui d'être un relais du pouvoir du territoire.

Il faut régionaliser pour responsabiliser, pour compenser les déséquilibres et permettre d'engager des actions de développement et des réformes structurelles. La régionalisation doit viser à remédier aux déséquilibres de toutes sortes dont souffre la Nouvelle-Calédonie.

La région de Nouméa regroupe déjà la majorité de la population, représente une part très importante de la richesse effective du territoire et bénéficie de l'essentiel de l'effort financier. Or le système que vous préconisez va encore renforcer les déséquilibres, puisque les régions Est et des îles compteront 40 000 habitants, alors que les régions Sud et Ouest en regrouperont 100 000. Les richesses agricoles, industrielles et touristiques seront concentrées dans ces mêmes régions Sud et Ouest. Comment, après cela, les Mélanésiens pourraient-ils croire à une volonté de votre part de leur faire une place ?

Pour que les régions les plus pauvres puissent fonctionner, vous devrez les doter de moyens en personnels formés, de ressources financières suffisantes et les aider à promouvoir le développement économique à travers des contrats Etat-région. En avez-vous vraiment la volonté ? Cela ne semble pas le cas, puisque vous choisissez de concentrer les Mélanésiens dans l'Est et dans les îles et que vous niez l'existence d'un peuple mélanésien, sauf dans la reconnaissance de la coutume.

La coutume doit occuper une place essentielle, surtout au niveau des régions. Il n'y a pas une, mais des coutumes, qui sont très variables d'un pays coutumier à l'autre. La coutume englobe toute la réalité sociale, familiale, politique, foncière et économique et ne se laisse pas enfermer dans l'espace culturel. Les mots français expriment souvent bien mal ce système de valeurs et ce mode de vie.

L'organisation sociale mélanésienne est profondément différente de celle d'une société occidentale urbanisée. L'individu n'y est pas isolé, mais il s'insère dans une lignée clanique dont la fonction sociale est déterminée par la tradition. Le détenteur du pouvoir politique ne s'approprie pas avec

une légitimité monarchique ou démocratique tout le champ social. Il n'est, le plus souvent, que le gardien de la parole, la clef de voûte de la cohésion sociale, mais aux pouvoirs limités. La terre n'est pas un bien économique, mais le livre de l'histoire des groupes familiaux. L'espace est balisé par les « sentiers coutumiers », qui passent par les lieux significatifs auxquels sont associées des relations entre chefferies et des relations parentales. Ces sentiers doivent être suivis obligatoirement par les visiteurs ou porteurs de messages. Chaque clan a ses lieux sacrés, dont la coutume interdit de révéler l'emplacement. Le plus sacré est le tertre de l'ancêtre du clan, où son fondateur a construit sa première case.

**M. Jean-Claude Martinez.** Et les grottes de Lascaux !

**M. Robert Le Foll.** La coutume est parfois contestée par les femmes et les jeunes, dont elle limite le rôle social. Mais en tant que système de relations interpersonnelles, elle reste très vivace, même pour les Mélanésiens insérés dans la société moderne, même si la coexistence de ces deux systèmes de valeurs pose de sérieux problèmes : partage du revenu, propriété individuelle et succession, éducation des enfants.

Choisir de faire une place à la coutume, fondement de la civilisation mélanésienne, c'est bien, mais ce choix implique la remise en place d'un office foncier dépendant de l'Etat, qui jouisse d'une réelle capacité d'organiser la redistribution des terres d'une manière équitable et respectueuse des traditions.

Reconnaître la coutume, c'est aussi reconnaître une culture avec sa spécificité. Pourquoi, alors, ne pas instaurer un office culturel kanak ? Vous savez bien que l'office culturel océanien se réduit à une activité touristique et folklorique.

La politique culturelle symbolise la volonté de faire sa place à la communauté la plus importante en Nouvelle-Calédonie. Or vous niez le droit à la différence...

**M. Jean-Paul Virepoullé.** Mais non !

**M. Robert Le Foll.** ... puisque vous répétez qu'il y a une majorité et une seule communauté mélanésienne.

La régionalisation, c'est aussi, sur le plan économique, la capacité du rééquilibrage des activités.

La part des transferts en provenance de la métropole représente aujourd'hui 50 p. 100 du produit intérieur brut, lequel est constitué de façon très déséquilibrée : l'agriculture, la forêt, la pêche représentent 2 p. 100 de ce P.I.B. ; le nickel, 5 p. 100 ; le commerce, 27 p. 100 ; le bâtiment, les travaux publics, les petites et moyennes entreprises, 16 p. 100 ; les services et les transports, 22 p. 100 ; les administrations, 28 p. 100.

Il apparaît donc clairement que Nouméa et son agglomération contrôlent l'essentiel des ressources.

Ainsi, ce qui caractérise le territoire, c'est la faiblesse des systèmes productifs primaire et secondaire et l'importance excessive du secteur tertiaire - services et administration.

Il est nécessaire d'aboutir à un développement économique global et à un développement économique équilibré. La sous-exploitation des richesses naturelles, l'existence d'une économie marchande orientée vers le négoce et peu favorable au développement des activités directement productrices de biens, le déséquilibre en faveur des activités de services et des services administratifs en particulier, le chômage, surtout celui des jeunes, constituent de sérieux handicaps. La puissance publique doit favoriser une évolution positive de ces secteurs.

Trois systèmes économiques cohabitent sur le territoire, mais ils sont très déséquilibrés les uns par rapport aux autres : un système très prospère d'activités marchandes et de services ; un système industriel et artisanal de dimensions faibles et qui ne peut concurrencer les produits importés ; un système agricole qui, sur un territoire riche, ne produit pas la moitié de ce que la population consomme.

L'autonomie, en accroissant la place de l'agglomération de Nouméa dans le dispositif général et en confiant aux mêmes personnes le pouvoir économique et le pouvoir politique, accroît ces déséquilibres. La division du territoire par une ligne médiane allant du Nord au Sud ne fait rien pour les corriger.

Votre statut, monsieur le ministre, ne prend pas en compte la spécificité de la Nouvelle-Calédonie et conforte les structures économiques existantes. Il ne comporte aucun signe qui permette à la minorité, comme vous le dites, d'accepter de s'investir dans l'avenir que vous lui proposez. Comme M. Soisson tout à l'heure, nous nous interrogeons quant aux possibilités d'application de votre statut dès lors qu'une communauté le récuse.

Vous nous avez indiqué, monsieur le ministre, que vous avez beaucoup fait en Nouvelle-Calédonie et que la situation vous paraît satisfaisante. Pouvez-vous nous expliquer alors pourquoi vous maintenez 7 000 hommes sur le territoire ?

Pour vous la situation est claire depuis le référendum : une majorité s'est dégagée et veut rester française, dites-vous, les autres constituent une minorité qui doit subir. Vous ne comprenez d'ailleurs pas pourquoi ils contestent puisque vous avez « valorisé la composante la plus minoritaire » à travers ce statut.

Vous réaffirmez qu'il n'y a pas opposition entre deux groupes mais qu'il existe une seule communauté calédonienne, une mosaïque, toutes les ethnies ayant les mêmes droits. Ne pensez-vous pas que des différences existent entre les communautés ? Croyez-vous que tous parlent la même langue, ont le même passé, appartiennent à la même civilisation, jouissent du même niveau de vie et connaissent les mêmes chances de réussite dans la société où ils vivent ?

Un consensus se dégagera si tous ont la garantie de pouvoir s'exprimer, de développer leur culture, de bénéficier des mêmes chances dans la société calédonienne. On trouvera une solution si le développement économique touche l'ensemble du territoire et si les inégalités sont combattues.

Plusieurs orateurs ont fait référence aux dernières déclarations du Président de la République en les interprétant à leur manière. Je me contenterai de citer une de ses phrases : « La République française a un devoir d'arbitrage scrupuleux pour qu'aucune de ses communautés ne se sente menacée, exploitée, violente. » Voilà les objectifs que nous poursuivons.

Vos propositions, monsieur le ministre, ne pourront ni impulser une nouvelle politique économique, ni donner des chances égales à toutes les communautés. Même M. Virapoullé réclame un pacte politique, économique et social parce qu'il reconnaît que la misère existe là-bas et qu'on ne peut aimer la France quand on est malheureux.

Depuis des années, nous disons que l'outre-mer constitue une chance pour la France et l'Europe, mais nous affirmons aussi que notre pays doit donner les moyens à toutes ces populations de définir elles-mêmes leur avenir, d'assumer leurs spécificités. (*Murmures sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

**M. Jean-Claude Martinez.** Nous paierons et ils feront ce qu'ils voudront !

**M. Robert Le Foll.** C'est à ce prix que la Nouvelle-Calédonie connaîtra la paix et la solidarité et que la France pourra assumer ses responsabilités dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Edouard Fritch, dernier orateur inscrit.

**M. Edouard Fritch.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du projet de statut de la Nouvelle-Calédonie est une étape historique pour l'avenir de ce territoire français du Pacifique, mais aussi pour la France dont les politiques intérieure et étrangère sont profondément marquées depuis quelques années par la situation sur le caillou.

Dotée enfin d'un statut, la Nouvelle-Calédonie devrait pouvoir consolider le redressement de sa situation entrepris depuis mars 1986. Ce statut d'autonomie contient en effet les éléments propres à assurer la stabilité politique qui lui faisait défaut depuis 1981, depuis que certains ont voulu lui asséner l'indépendance contre la volonté de ses populations.

Pourvue d'un statut, la Nouvelle-Calédonie devrait également cesser d'être le « cheval de bataille » d'une certaine frange de la classe politique à la recherche de tous les prétextes susceptibles, selon elle, d'ébranler le Gouvernement et la majorité.

Car, il ne faut pas se tromper ! L'enjeu, à travers les nouvelles institutions à donner à la Nouvelle-Calédonie, dépasse le simple cadre du territoire et les frontières de l'Hexagone.

Il n'est peut-être pas vain de rappeler que la France s'est même vue menacée dans ses intérêts vitaux à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières par de nombreux pays tels que la Libye où le colonel Kadhafi déclarait publiquement, en 1984, en recevant Ureguei et Machoro à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de la révolution libyenne : « Nous nous proposons de lancer la Libye dans la lutte commune de nos peuples contre la France. Nous commencerons notre lutte pour libérer les colonies françaises en participant au combat en Nouvelle-Calédonie. »

Après ce discours, la Nouvelle-Calédonie devenait la proie des violences que nous avons connues. Et tout récemment, c'était au tour de la Polynésie française.

C'est donc la politique étrangère de la France qui est ainsi mise sur la sellette et, en particulier, sa présence dans le Pacifique-Sud. Comme l'a suggéré mon ami, M. Virapoullé, un tel enjeu ne pourrait-il, pour une fois, conduire les partis politiques de l'opposition à laisser leurs armes politiciennes et leur mauvaise foi au vestiaire ?

**M. Robert Le Foll.** Et surtout ceux de la majorité !

**M. Edouard Fritch.** Sommes-nous tous, oui ou non, pour une France forte et rayonnante dans ce Pacifique-Sud où sa présence est un facteur incontournable de garantie pour la stabilité, la coopération et la paix et conditionne les expérimentations nécessaires à la poursuite de la politique de dissuasion, fondement de l'indépendance de notre défense nationale ?

**M. Jean-Claude Martinez.** Tout à fait !

**M. Edouard Fritch.** La loi de programmation militaire n'a-t-elle pas fait l'objet d'un vote favorable de la plupart de mes collègues de l'opposition ?

Pourquoi ne pourrait-il en être de même pour le statut de la Nouvelle-Calédonie dont les principales dispositions rejoignent les préoccupations que j'ai exposées à cette même tribune et me font à croire qu'il s'agit d'une vraie réponse à la question fondamentale : comment réconcilier toutes les composantes d'une même communauté ?

Alors, comment ne pas adhérer à la volonté affirmée du Gouvernement de prendre en compte l'ensemble de ces composantes de la vie politique calédonienne en garantissant la présence des indépendantistes dans le conseil exécutif du territoire ?

Les socialistes nous ont surpris par leurs vives critiques de ce statut alors même que les premiers éléments en étaient à peine connus. Que ne pourraient-ils, pour une fois - et d'autres avec eux -, au nom de l'intérêt bien compris de la France et des Calédoniens, attendre pour voir ? A l'expérience de ce statut, peut-être trouveraient-ils matière à le critiquer ; mais je doute que l'avenir le leur permette, étant convaincu que le texte qui nous est proposé va redonner à la Nouvelle-Calédonie sa sérénité et aux populations la confiance nécessaire à toute action de développement.

Pour la première fois en Nouvelle-Calédonie, un texte de loi officialise l'existence d'une minorité politique et fait obligation à tous de reconnaître et de respecter cette minorité. Avec ce statut, c'en est fini des risques d'exclusion d'une communauté quelle qu'elle soit.

Néanmoins, mes chers collègues, je voudrais appeler votre attention sur les inquiétudes manifestées par mes amis, les députés Nénou et Lafleur, quant à la règle majoritaire des deux tiers pour légaliser toute décision importante du conseil exécutif du territoire.

Cette règle des deux tiers est une bonne idée dans le fond, puisqu'elle traduit le souci du Gouvernement d'éviter que la minorité au sein du conseil exécutif ne soit exclue des grandes décisions concernant le territoire. Mais cette règle est aussi terriblement frustrante pour l'immense majorité de ceux qui ont clairement choisi d'appartenir à la France républicaine, cette majorité qui est menacée et parfois violente, précisément en raison de sa volonté de rester française.

De plus, il n'est pas dit que cette majorité des deux tiers qui est requise pour les décisions du conseil exécutif aboutisse à l'instauration d'une concertation, d'un équilibre à la tête du territoire.

Il suffit de se rappeler que ce sont les bénéficiaires de cette mesure, les représentants du F.L.N.K.S. disons-le, qui se sont eux-mêmes exclus jusqu'à présent du débat politique en Nouvelle-Calédonie.

Il n'est que de voir, d'ailleurs, en Polynésie française voisine les réactions de l'opposition, qui conteste en permanence la légitimité d'une majorité territoriale représentant pourtant les cinq huitièmes de l'assemblée élue il y a seulement onze mois ; cette opposition locale est malheureusement appuyée par une partie des responsables de l'opposition nationale.

Je vous laisse imaginer les réactions possibles des opposants en Nouvelle-Calédonie, quand bien même la règle des deux tiers imposerait à tous et à eux-mêmes leur participation à la gestion du territoire. Il me semble donc que la limitation de la règle des deux tiers aux seules décisions budgétaires répondrait largement aux préoccupations du Gouvernement de ne pas exclure les représentants du F.L.N.K.S. du fonctionnement des organes exécutifs territoriaux et des grandes décisions budgétaires concernant l'avenir du territoire.

Vous comprendrez également, mes chers collègues, que cette règle des deux tiers, exception à la règle démocratique d'usage, ne doit pas devenir la règle commune. Car ce n'est pas en limitant le pouvoir d'une majorité démocratiquement élue dans une collectivité territoriale que l'on y installera plus de démocratie ou que l'on renforcera son attachement à la nation.

Il est un exemple que je connais bien, c'est celui de notre Polynésie française, dont le statut d'autonomie interne n'a en rien ébranlé son attachement à la République. Monsieur Holoindre, ce n'est pas le statut d'autonomie interne, ce n'est pas le fait que les élus locaux votent le budget et prennent leurs responsabilités et leur pays en mains qui ont conduit à des crimes et des exactions dans ces territoires ; vous connaissez les raisons de ces faits. L'autonomie interne dans les territoires d'outre-mer, c'est la solution de l'avenir, c'est la décolonisation en douceur. Il faut y croire, et l'on connaîtra mieux ces territoires.

**M. Robert Le Foll.** Merci !

**M. Edouard Fritch.** Il serait d'ailleurs souhaitable que ce statut d'autonomie interne fasse rapidement l'objet d'aménagements qui sont apparus nécessaires après plus de trois ans de fonctionnement. Notamment pour permettre au territoire de faire face efficacement aux contraintes politico-économiques liées précisément à la limitation de ses compétences en certains domaines.

Monsieur le ministre, je tiens ici à vous rendre hommage encore une fois pour tout l'intérêt que vous portez au développement des territoires d'outre-mer. Dans ce domaine, votre mission en Nouvelle-Calédonie est sur la voie de la réussite. Vous êtes efficacement aidé en cela par le secrétaire d'Etat chargé du Pacifique Sud, M. Gaston Flosse, dont l'action a déjà permis en très peu de temps de convaincre de nombreux pays du bien-fondé de la politique de la France en Nouvelle-Calédonie et du rôle qu'elle entend continuer à y mener en faveur de la coopération et de la paix.

Ce sera une réussite, j'en suis convaincu, car la détermination du Premier ministre, M. Jacques Chirac, est grande.

En ce qui concerne la Polynésie, vous venez de réunir un comité Etat-territoire, conformément aux termes du statut, en vue de réparer les exactions du 23 octobre dernier et pour redéfinir la participation concrète de l'Etat dans les domaines sensibles que représentent notamment l'emploi, la formation professionnelle et l'habitat social.

La Polynésie se féliciterait de bénéficier de la même et farouche détermination de la part du Gouvernement, d'autant qu'elle vient, à l'instar de la Nouvelle-Calédonie, d'être victime d'actions de déstabilisation et de subversion. A ce propos, je mets en garde les partis d'opposition qui, inconsciemment, soutiennent ceux qui, dans les territoires, participent involontairement ou volontairement aux actions de déstabilisation, car ils se font les alliés objectifs de nos ennemis déclarés.

Sont tout autant responsables les porteurs de messages qui, pour faire sensation, s'empressent de distiller la propagande anti-française de nos adversaires.

Pour toutes ces raisons, et au nom de la France, de sa présence et de son rayonnement dans le Pacifique Sud, aucun de nous ne peut se défilier devant le texte qui est proposé.

Aux socialistes qui hésiteraient encore, je rappellerai, comme l'a fait mon collègue Gabriel Kaspercic, la récente déclaration sur RTL du Président de la République, François Mitterrand, qui a reconnu tardivement, certes, mais a reconnu enfin : « En Nouvelle-Calédonie, toute autre destination que la France, que la République française, conduira à une guerre civile inexpiable. »

**M. Robert Le Foll.** Il faudrait lire le reste !

**M. Edouard Fritch.** En clair, cela veut dire que, pour la Nouvelle-Calédonie, comme d'ailleurs pour la Polynésie et Wallis-et-Futuna, hors de la France, point de salut. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

**M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Mesdames, messieurs les députés, au terme de la discussion générale, je vais m'efforcer de répondre le plus rapidement possible à tous les orateurs, eu égard à l'heure tardive.

J'aurais envie de renvoyer M. Gremetz et M. Martinez dos à dos. M. Gremetz a tenu des propos qui sont ceux que tiennent depuis longtemps certains extrémistes sur le territoire : ces paroles sont source de beaucoup de troubles, de désordre, de malheurs. Pas un mot appelant à la réconciliation, à l'apaisement, à la prise en compte de l'existence, sur le territoire, d'autres hommes qui ne pensent pas de la même manière.

M. Gremetz, représentant du parti communiste français, devrait pourtant savoir qu'il n'y a pas que des communistes en Nouvelle-Calédonie ; ils sont même en minorité. Les autres personnes qui vivent et travaillent là-bas n'en sont pas moins respectables pour autant.

Monsieur Martinez, vous m'aviez habitué à d'autres propos. Vous avez utilisé des arguments qui sont ceux de certains extrémistes à l'autre bout du spectre. Ces arguments, qui font beaucoup de mal à la Nouvelle-Calédonie, viennent de ceux qui ne veulent pas tenir compte de la réalité parce qu'ils croient être les seuls à détenir la vérité, de ceux qui veulent imposer leurs vues par la force, par la contrainte ou par le droit.

Nous sommes un pays de droit et j'ai toujours dit que le Gouvernement le ferait respecter et veillerait à l'application de la loi. Cependant, ce n'est pas là une finalité, c'est simplement un moyen. La fin, c'est de faire que les hommes et les femmes qui vivent et travaillent sur ce territoire, même s'ils ont sur des problèmes très importants concernant leur avenir des points de vue différents, puissent vivre dans une certaine harmonie et bénéficier des libertés fondamentales que donne notre régime démocratique ; ainsi, dans notre pays, fort heureusement, il n'y a plus de délit d'opinion, chacun est libre de militer pour telle ou telle opinion à laquelle il est profondément attaché parce que cela fait partie de sa personnalité.

En écoutant M. Gremetz et M. Martinez, j'ai eu le sentiment que l'intolérance devenait de nouveau une réalité, et cela m'a attristé.

M. Soisson est fort heureusement venu replacer le débat à son juste niveau et je le remercie de son analyse très fine du texte du Gouvernement.

Vous m'avez, monsieur Soisson, un peu reproché d'aller trop vite. Je vous réponds que, comme l'a d'ailleurs souligné le rapporteur, nous allons nous trouver dans peu de temps devant un vide juridique. Les régions instituées par la loi de 1985 arrivent au terme de leur mandat, mais un renouvellement en l'état aurait reconduit pour longtemps le déséquilibre qui avait été institué par cette loi et le mauvais fonctionnement de certaines régions, mises en place pour des raisons électoralistes bien que leur création s'appuie sur des arguments qui ne doivent pas être systématiquement rejetés.

Il est vrai, certains orateurs l'ont rappelé, que les aires coutumières...

**M. Roger Holoindre.** Les « aires coutumières » !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** ... s'étendent plus transversalement que longitudinalement, et c'est un des arguments qui avaient été développés par le gouvernement précédent.

Les élus reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes, sans qu'il soit besoin de beaucoup les pousser, qu'il était souhaitable de mettre en place une autre structure : c'est pourquoi nous avons décidé de hâter un peu les choses.

Vous m'avez rappelé mon engagement de dialoguer, dialoguer sans cesse. Cet engagement, je l'ai tenu, et si certains ont refusé ce dialogue, ils en portent la responsabilité. J'ai eu des conversations avec toutes les composantes politiques. Au cours de mon dernier séjour, j'ai rencontré de nombreux responsables du F.L.N.K.S., et en particulier des élus. Je me souviens encore d'un maire F.L.N.K.S. qui m'a reçu dans sa mairie pour discuter du statut. Il avait hissé le drapeau tricolore sur le mât situé devant la mairie et était ceint de son écharpe tricolore. Il est vrai que c'était après le référendum. Il a voulu exprimer qu'il avait pris acte de ce référendum. Il m'a expliqué qu'il était pragmatique et qu'il souhaitait que les responsables du F.L.N.K.S. révisent leurs positions extrêmes et comprennent qu'il faudrait s'intégrer dans le cadre des futures institutions, ou perdre toute responsabilité au niveau communal ou au niveau régional. Comme il assume une responsabilité communale depuis longtemps, et qu'il l'assume bien, il n'a pour sa part pas envie de se lancer dans un refus qui le priverait de toute responsabilité. Et il craint, comme de nombreux autres, que la position extrême de certains responsables du F.L.N.K.S. n'entraîne un blocage et une sous-représentation des Mélanésiens.

Monsieur Soisson, vous avez dit que votre groupe souhaitait la régionalisation et le pouvoir de l'Etat. Vous avez souligné que le Gouvernement était allé dans cette voie, et qu'il était même allé très loin. Vous avez préconisé un exécutif présidé par le haut-commissaire. Vous rappellerai-je que, le 31 août 1985, lors du débat à l'Assemblée nationale, vous étiez favorable à l'autonomie ? Et, le 10 août 1985, dans un entretien accordé au *Quotidien de Paris*, vous aviez déclaré : « Au cours de la discussion parlementaire, j'avais accepté, au nom de l'U.D.F., le principe de la régionalisation, mais j'avais rejeté les modalités retenues par le Gouvernement. J'avais admis un avantage donné aux zones rurales mais j'avais condamné le déséquilibre créé en faveur des partisans de l'indépendance ». J'ai tenu compte de cet avis dans le nouveau découpage régional.

Vous m'avez reproché d'avoir décroché Dumbéa et Païta de la région Sud pour les rattacher à la région Ouest.

**M. Jean-Pierre Soisson.** C'était un regret et non un reproche !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Un regret assorti d'un petit reproche !

Croyez bien que j'ai longuement réfléchi avant de faire cette proposition.

M. Le Foll, lui, m'a reproché d'avoir accentué le déséquilibre entre les régions : dans le nouveau découpage, deux régions écraseraient les deux autres par leur poids économique et démographique. Actuellement, la région Nord compte 21 512 habitants, la région Centre 23 248, la région Sud 85 098, la région des îles Loyauté 15 510. Dans le nouveau découpage proposé par le Gouvernement, la région Est comprendra 21 565 habitants, la région Ouest 30 893, la région Sud 77 400 et la région des îles Loyauté 15 510.

Nous avons donc procédé à un rééquilibrage dans le bon sens. J'ai rattaché les communes de Dumbéa et de Païta à la région Ouest. Certes, ces deux communes sont très voisines de Nouméa, mais j'ai interrogé leurs maires. Je leur ai demandé si cela les gênerait beaucoup d'être rattachés à la région Ouest, et que le centre administratif de cette région soit du côté de Tontouta ou de Koumac. Ils m'ont répondu : « Pas du tout. Nous avons l'habitude d'aller à Tontouta pour prendre l'avion. Cela ne nous gênerait pas. Au contraire, nous pensons que nous pourrions apporter à la région Ouest une richesse économique, un dynamisme, une certaine efficacité ». C'est en tenant compte de ces remarques que je me suis orienté vers le découpage qui est proposé par le projet de loi.

**M. André Ledran.** C'est pour une autre raison !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Vous avez regretté, monsieur Soisson, que l'exécutif ne soit pas présidé par le haut-commissaire. Mais il y aurait une certaine contradiction à accepter le principe de l'autonomie et à vouloir que l'exécutif soit présidé par le

haut-commissaire. Le Gouvernement a voulu conserver au haut-commissaire, qui est son délégué, une responsabilité très importante. C'est la raison pour laquelle l'article 40 du projet de loi prévoit le dote d'un pouvoir d'analyse, d'arbitrage, d'appel, de substitution.

Vous avez souhaité un effort économique et un développement social. Le Gouvernement vous a entendu depuis déjà longtemps puisque, dans le collectif de 1986, un premier effort a été consenti ; il était sans commune mesure avec tout ce qui avait été fait par les gouvernements précédents. La Nouvelle-Calédonie en a largement bénéficié, 60 p. 100 des crédits allant à la Grande Terre, à la brousse et aux îles Loyauté, 40 p. 100 à la région Sud et à Nouméa. Il suffit d'aller en Nouvelle-Calédonie - plusieurs intervenants se sont rendus récemment dans le territoire - pour se rendre compte que des chantiers sont ouverts un peu partout, aussi bien dans la Grande Terre qu'à Nouméa, et que l'activité économique a vigoureusement repris. Certes, il faudra que ce développement s'accompagne d'un progrès social, sinon cela ne ferait qu'accentuer les difficultés que connaît la Nouvelle-Calédonie.

Vous avez recommandé que les élections régionales n'aient pas lieu trop vite et vous m'avez incité à poursuivre le dialogue. Le projet prévoit que les institutions devront être mises en place au plus tard un an après la promulgation de la loi, ce qui veut dire que le Gouvernement ne se lie pas les mains. Nous suivrons l'évolution de la situation. Au terme des débats à l'Assemblée nationale et au Sénat, nous aviserons. Je ne peux prendre aucun engagement aujourd'hui. Je dois retourner en Nouvelle-Calédonie au début du mois de décembre. En fonctions des consultations, nous verrons s'il faut hâter les choses ou, au contraire, les ralentir, mais il ne faut pas avoir d'idées *a priori* en la matière.

Monsieur Nénou-Pwataho, je vous remercie de votre intervention. C'est celle d'un expert. Vous avez parlé en tant que député de la Nouvelle-Calédonie. Vous avez surtout insisté sur l'article 40 en espérant que nous ferons confiance à votre sagesse. J'ai confiance en votre sagesse, et si tous les hommes qui assument des responsabilités politiques en Nouvelle-Calédonie étaient à votre image, nous ne serions pas en train de débattre aujourd'hui.

Malheureusement, vous n'êtes pas seul et, hélas, depuis longtemps, très longtemps, nous avons constaté qu'il y a toujours, sur le territoire, quelques graines d'extrémisme et de violence. Faire confiance à la sagesse des hommes, c'est bien. Mais se prémunir quelque peu contre leur tendance à prendre des positions extrêmes est parfois nécessaire.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a prévu, dans l'article 40, que, pour toutes les décisions normales, traditionnelles, quotidiennes, le conseil exécutif devrait prendre ses décisions à la majorité relative. En revanche, pour les problèmes particulièrement importants - énumérés à l'article 40 avec une douzaine de renvois à d'autres dispositions - la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents sera indispensable.

Pourquoi cette innovation ? Tout simplement pour répondre au désir de tous ceux qui s'expriment à propos de la Nouvelle-Calédonie avec modération et qui manifestent le désir de construire. Depuis que j'assume la responsabilité ministérielle qui est la mienne, ils m'ont demandé de tout faire pour que, dans toutes les instances qui seront mises en place par les institutions, à tous les niveaux, il y ait une possibilité permanente de dialogue entre les différentes composantes politiques. Celles-ci doivent pouvoir, sur des problèmes concrets - construction d'une route, aménagement d'une piste d'atterrissage, adduction d'eau, par exemple - se rendre compte qu'il ne s'agit pas de questions idéologiques : que l'on peut être pour l'appartenance à la France et y être farouchement attaché, ou, inversement, que l'on peut avoir des idées indépendantistes, mais aussi, au sein d'une même assemblée, d'une municipalité, d'une assemblée régionale, d'un congrès ou d'un conseil exécutif, avoir la même volonté d'apporter à la population qui vous a élu les équipements dont elle a besoin. Pourquoi ne serait-il pas possible à ces différentes tendances politiques de se retrouver ?

Si c'est simplement un vœu pieux, monsieur Nénou-Pwataho, au moins nous savons tous les deux que cela le restera. En revanche, si, institutionnellement, nous prévoyons dans la loi que la minorité sera présente au sein de l'exécutif du territoire, et qu'il sera nécessaire, sur certains grands problèmes à incidences politiques - qu'on le veuille ou non - de

réunir une majorité qualifiée des deux tiers, alors, j'en suis persuadé, nous pousserons les différentes tendances politiques, qui se sont exprimées à travers la majorité ou la minorité, à essayer de trouver un terrain d'entente, un dénominateur commun, un consensus.

Bien entendu si le résultat n'est pas obtenu, si aucune décision n'est intervenue, l'article 40 prévoit que le haut-commissaire aura la possibilité de convoquer le conseil exécutif en session extraordinaire, sur le point qui n'aura pas été traité ou qui n'aura pas été réglé. Il pourra inviter le conseil exécutif à une nouvelle délibération. Si la majorité qualifiée des deux tiers n'est pas réunie, le haut-commissaire prendra la décision.

Autrement dit, nous mettons en place un système qui est un garde-fou. Il doit permettre la discussion et même le vote. Au bout de quinze, de vingt ou de trente fois, lorsque la majorité et l'opposition auront vu qu'elles n'arrivent pas à se mettre d'accord davantage, à cause d'un blocage idéologique que d'une raison maternelle et technique, et que le haut-commissaire prend les décisions à leur place, aussi bien dans la majorité que dans l'opposition il y aura, j'en suis persuadé, des hommes raisonnables pour décider : « Nous allons nous mettre au travail et nous passer du haut-commissaire dans l'intérêt de la Nouvelle-Calédonie ! »

Vous avez déclaré, monsieur Nénou-Pwataho, que la réconciliation ne passait pas par ceux qui prônent la haine. Je vous ai bien entendu, et vous avez raison. Mais lorsque l'on parle de réconciliation, a-t-on le droit d'exclure tel ou tel ? Le propre même de la réconciliation c'est de tendre la main à celui qui a été son pire adversaire. Oui, c'est difficile, mais l'histoire nous montre que l'on y parvient quelquefois, même lorsque les adversaires ont été des ennemis farouches, même quand les exactions les plus atroces ont été commises. Alors, oui à la réconciliation, mais je souhaite que ce soit une vraie réconciliation, sans exclusive.

Vous avez, dans une belle image, comparé la Nouvelle-Calédonie à une palette de fleurs. Avec des responsables politiques qui ne vous, cette palette de fleurs pourra continuer à s'épanouir, j'en suis convaincu !

Monsieur Moutoussamy, vous avez prétendu que pour arriver au résultat du référendum, il avait fallu légaliser la fraude ! Vous n'hésitez jamais, je le sais, devant les formules excessives. Pourtant, en matière de fraude électorale, le parti auquel vous appartenez nous a fourni pas mal de démonstrations, en tout cas assez pour que je vous retourne le compliment ! En ce qui concerne la fraude électorale, le parti communiste n'a pas de leçon à donner au Gouvernement ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Jean-Claude Martinez.** Mais si, au contraire !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** La consultation pour le référendum en Nouvelle-Calédonie a été organisée par la loi, sous le contrôle de magistrats. Je ne vous reconnais pas le droit, monsieur Moutoussamy, de parler de fraude électorale : vous mettiez alors en cause tous les magistrats qui ont présidé tous les bureaux de vote !

Vous m'avez accusé d'avoir divisé le pays en deux camps opposés. C'est vrai, là je suis d'accord avec vous. J'ai permis qu'il y ait enfin une véritable expression, que l'on sorte de l'ambiguïté dans laquelle on était plongé depuis longtemps. Il fallait qu'enfin l'on constate qu'il existait une majorité et une minorité. Deux camps, c'est le propre même de toute démocratie : il n'y a pas en Nouvelle-Calédonie de parti unique comme dans certains pays de l'Est. Il y a une majorité et une minorité, la majorité et l'opposition, et ces deux camps défendent des points de vue opposés, contradictoires. Dans la mesure où ils le font dans le cadre des lois républicaines, personnellement je juge cela plutôt enrichissant. Cela permet le débat démocratique et peut-être le progrès.

Selon vous, monsieur Moutoussamy, plus on légiférerait, plus le fossé se creuserait ? Je vous laisse la responsabilité de cette thèse. A mon avis, légiférer flèche, au contraire, une volonté de donner les structures qui peuvent assurer une meilleure harmonie, surtout en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, monsieur Moutoussamy, votre dernier propos m'a stupéfié. Vous avez déclaré que si la France ne révisait pas sa position, elle ne verrait pas celle-ci approuvée par les autres

Etats du Pacifique. Comment, vous, membre du parti communiste, qui nous donne tous les jours des leçons d'indépendance nationale, vous voulez que la France tienne compte de la position des pays du Pacifique Sud - dont tout le monde sait qu'ils ne voient pas notre présence d'un œil favorable ? Et vous affirmez qu'il nous faut réviser notre position pour qu'elle soit acceptée par les pays du Pacifique Sud ? Quelle curieuse conception de l'indépendance nationale vous avez !

J'estime que la France est majeure, qu'elle est un pays démocratique, qu'elle est le pays des Droits de l'homme et qu'elle n'a aucune leçon à recevoir des autres pays du Pacifique, quels que soient ses liens d'amitié avec eux, des liens anciens et quelquefois solides. Mais il y a la vie quotidienne et les intérêts. Or, eu égard aux intérêts d'aujourd'hui, la France gêne quelque peu certains grands Etats du Pacifique. Il faudra qu'ils s'en accommodent, car la France est là et elle entend y rester, tant que les Calédoniens le voudront, je le répète.

**M. Gérard Bordu.** C'est du colonialisme !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur Holeindre, je ne vous répondrai pas très longtemps, puisque vous avez commencé votre assez long propos en m'annonçant : « Votre projet n'est rien. »

Puisque le projet n'est rien, vous permettrez au ministre que je suis de répondre qu'il n'a rien retenu de votre intervention.

**M. Jean-Claude Martinez.** C'est trop facile !

**M. Roger Holeindre.** Très correct ! Merci, monsieur le ministre !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Merci, monsieur Virapoullé, de votre intervention.

**M. Roger Holeindre.** Je peux poser une question ?...

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Vous avez parlé du respect de la coutume et vous êtes expert en la matière, monsieur Virapoullé.

**M. Jean-Claude Martinez.** Et vous parlez de tolérance !

**M. Roger Holeindre.** La tolérance, c'est pour le F.L.N.K.S. ! Il faut appartenir au F.L.N.K.S. pour être entendu du ministre !

On s'en souviendra, monsieur le ministre !

**M. le président.** Monsieur Holeindre, vous n'avez pas la parole !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur Virapoullé, vous êtes profondément attaché à votre culture, à vos racines et vous avez la volonté de développer cette culture au sein de la culture nationale.

Vous savez que la culture française, dont vous êtes un des défenseurs les plus actifs, est très riche grâce à l'apport de toutes les cultures qui viennent de ces départements, de ces territoires, de ces collectivités d'outre-mer. Vous avez parfaitement raison de dire qu'il faut toutes les respecter.

C'est pour aller dans ce sens que le Gouvernement a voulu mettre en place une assemblée territoriale coutumière. Celle-ci devra jouer un grand rôle pour le maintien de certaines règles traditionnelles qui sont la marque de la vie profonde d'une des composantes de la communauté calédonienne, la composante mélanésienne, éminemment respectable. Nous devons respecter ses traditions ainsi que sa culture.

Cette culture aura donc la possibilité de s'épanouir au niveau territorial : dans le projet de M. Pisani, il était prévu qu'elle devait se développer à l'échelle des régions, ce qui était déjà une bonne idée. Malheureusement, cela n'a pu se faire autant qu'il l'aurait souhaité, parce que les régions n'ont pas donné aux assemblées coutumières régionales les moyens financiers nécessaires.

Je pense qu'en mettant en place une assemblée territoriale, en prévoyant dans la loi même les moyens de son fonctionnement, il sera possible de développer cette coutume et cette culture. *(Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )*

Vous avez insisté, monsieur Virapoullé, sur la volonté de faire participer la minorité à la vie du territoire. Telle est la volonté du Gouvernement. Vous la retrouverez dans presque

tous les articles du projet. Il s'agit de la volonté de faire participer la minorité, tout en respectant la règle de la majorité et en donnant à celle-ci les moyens d'assumer la responsabilité de sa politique.

Vous avez souhaité, après les institutions, après le développement économique, un pacte social. Non seulement je prends acte de votre déclaration, mais je signale à l'Assemblée nationale que, en accord avec M. Philippe Séguin, j'ai envoyé il y a quelques jours, sur le territoire, un de mes collaborateurs avec un proche collaborateur de M. Philippe Séguin et un inspecteur des affaires sociales, pour examiner le problème social dans sa globalité.

Ils doivent nous faire un rapport dans quelques jours...

**M. Jean-Claude Martinez.** Ah, alors, s'il y a un rapport...

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** ... et je puis vous assurer, monsieur le député, que le Gouvernement tiendra le plus grand compte de ce pacte social que vous souhaitez.

**M. Jean-Claude Martinez.** Vous n'allez pas organiser des Etats généraux de la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie ?

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Vous avez ajouté, monsieur Virapoullé, qu'il faudrait faire de la Nouvelle-Calédonie le carrefour de la France et de l'Europe dans le Pacifique. C'est une grande ambition, celle du gouvernement de M. Jacques Chirac. Dans le XXI<sup>e</sup> siècle, qui va commencer dans quelques années, les départements et les territoires d'outre-mer vont permettre à l'Europe de jouer pleinement sa carte dans la conquête spatiale, nous en sommes tout à fait convaincus.

Il y a quelques jours Ariane est une nouvelle fois bien partie, mais Ariane, c'est Kourou, la Guyane, c'est aussi toute une série de stations terrestres harmonieusement réparties dans les deux hémisphères dans l'ensemble de nos départements, de nos territoires et de nos collectivités territoriales d'outre-mer. Il s'agit donc d'une grande ambition. Sur ce point, le Gouvernement est en étroite relation avec vous.

Monsieur Ledran, vous m'avez repris sur les chiffres de la scolarité. J'aurais, selon vous, rejeté la responsabilité sur mes prédécesseurs. Vous avez raison. Mais je n'avais pas achevé ma démonstration ! Je voulais ajouter que les responsabilités ne pouvaient pas reposer sur un Gouvernement en place depuis moins de vingt mois. Vous avez été au pouvoir cinq ans et vous n'avez pas pu régler tous les problèmes.

Il y a longtemps que la question scolaire se pose. La solution s'est améliorée considérablement. Le Gouvernement que vous avez soutenu a consenti un effort dans ce sens j'en suis certain et je le reconnais bien volontiers. L'effort, nous l'avons poursuivi depuis vingt mois. Aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie est sans doute l'un des rares territoires ou l'une des rares régions, où la scolarisation est aussi bien développée pour tous les enfants, quelle que soit leur origine ethnique.

Vous avez parlé des régions, me reprochant de rétablir des compétences que j'avais supprimées. Là aussi, vous avez raison : mais si j'ai supprimé dans la loi de juillet 1986 certaines compétences, c'est parce que j'avais la preuve que les régions n'étaient pas en mesure de les assumer.

**M. Robert Le Foll.** Les régions avaient un an !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Je n'ai pas, contrairement à ce qui avait été prévu à l'époque, vidé les régions de leur substance : elles ont pu continuer à travailler, plus ou moins bien selon leurs réalités géographiques et humaines. Il est vrai que maintenant l'expérience nous montre que l'on peut aller plus loin.

Dans la mesure où le référendum est intervenu, où nous prévoyons un nouveau statut et des compétences moins grandes pour l'Etat, nous pouvons essayer de mieux répartir les compétences.

C'est la raison pour laquelle j'ai dû procéder à une espèce de dichotomie plus harmonieuse entre les compétences des régions, du territoire et de l'Etat. Devant répartir la globalité de ces compétences, j'ai voulu répondre au désir d'un certain nombre de ceux qui sont intervenus dans les débats précédents et aller un peu plus loin au niveau régional. J'espère que nous n'aurons pas à le regretter et que les régions pourront assumer leurs compétences.

Vous m'avez accusé d'être le responsable de ce que les téléspectateurs du monde entier ont vu : des hommes casqués, matraquaient des manifestants assis sur la place des Cocotiers. Vous savez très bien, monsieur Ledran, et j'ai eu l'occasion de le préciser à ce moment-là, que ces images m'ont été aussi insupportables qu'à vous.

Simplement, je voudrais ramener le propos à sa juste valeur. Cet incident, tout à fait regrettable, n'a duré que quelques minutes, trois à peine. Il a été violent bien sûr mais immédiatement arrêté, et il n'y a eu aucun blessé, fort heureusement. Il n'en reste pas moins que l'image d'interventions très vigoureuses de la part de la police était de nature à choquer des téléspectateurs.

A ce sujet, je regrette la désinformation autour de cette affaire. Si les grands moyens de communication avaient été tout à fait objectifs, ils auraient apporté les précisions que je viens de fournir : l'événement n'a duré que trois minutes. Trois minutes de trop, certes.

**M. Roger Holeindre.** Vous êtes d'accord avec M. Léotard ?

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Il n'y a eu aucun blessé à regretter, monsieur Ledran. En outre, chaque fois qu'il y a une manifestation et que le Gouvernement, ou le représentant de celui-ci, est appelé à faire intervenir les forces de l'ordre, celles-ci n'interviennent pas toujours avec la plus extrême douceur. Nous en avons, en métropole, la démonstration régulièrement : quel que soit le Gouvernement en place, quelle que soit la majorité en place ; les forces de l'ordre sont là pour maintenir l'ordre et la répression est quelquefois vigoureuse.

**M. Jean-Claude Martinez.** Jules Moch, en 1947 !

**M. Robert Le Foll.** Pourquoi pas Jules César en 52 avant Jésus-Christ ?

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Vous m'avez encore accusé, monsieur Ledran, d'avoir brisé la confiance établie par vos soins avec le peuple canaque. Je crois que ce n'est pas exact. Je peux me tromper, mais j'ai eu au contraire le sentiment qu'au sein de la composante mélanésienne, au sein du monde mélanésien, il y a, de jour en jour, de plus en plus d'hommes et de femmes qui regardent avec sympathie la politique conduite par le Gouvernement, parce qu'ils sont las de tous ces affrontements, las de voir que le territoire vit dans une situation anormale depuis des années et des années. Ils aspirent au calme, à la sécurité, à la sérénité.

Merci, monsieur Maran, pour votre remarquable intervention. Vous êtes un expert en ce domaine, car vous connaissez bien les problèmes des départements et des territoires d'outre-mer.

A propos de l'article 40, je crois cependant que vous avez mal lu le projet de loi du Gouvernement. Vous m'avez demandé s'il n'y aurait pas blocage et s'il ne vaudrait pas mieux se contenter de la majorité relative. J'ai expliqué à M. Nénou-Pwataho quelle était la philosophie qui avait inspiré le Gouvernement. Il a rédigé l'article 40 de manière que le dialogue puisse se développer. Mais, si une décision ne peut être prise sur un des points qui nécessitent la majorité qualifiée des deux tiers, le haut-commissaire du Gouvernement sera là pour prendre la décision. Soyez donc rassuré : il n'y aura pas de blocage.

Vous m'avez encore demandé : *quid* si un contentieux survient entre le haut-commissaire et l'exécutif du territoire ? Mais, le projet de loi l'indique clairement, il ne peut y avoir de contentieux puisque, s'il n'y a pas d'accord, c'est le haut-commissaire qui décide en dernier ressort.

Monsieur Beaujean, je vous remercie de votre intervention. Vous avez parfaitement compris la philosophie du projet, que vous avez analysé avec beaucoup d'attention. Vous avez insisté sur un très grand nombre d'articles : je n'y reviendrai pas. Vous avez, vous aussi une connaissance parfaite des problèmes de l'outre-mer, qui est très précieuse pour le ministre que je suis. Je suis toujours très heureux de recevoir vos avis.

Monsieur Le Foll, vous avez parlé des régions. Je vous ai déjà répondu à propos de ce que vous considérez comme un déséquilibre.

Quant aux moyens financiers, le texte du Gouvernement prévoit que les régions bénéficieront de crédits qui leur permettront d'assumer leurs responsabilités et d'exercer leurs

compétences. Dans le cadre du congrès, bien entendu, mais le congrès est constitué par les régions puisque ce sont les conseillers régionaux qui y siègeront. Et je vois mal les conseillers régionaux diminuer volontairement les crédits des régions : ils savent bien qu'elles ne pourront fonctionner sans moyens financiers. Il n'y a donc pas de souci à se faire de ce côté-là.

Vous avez déclaré qu'il fallait redonner son rôle à la coutume et vous m'avez demandé pourquoi l'office culturel canaque n'était pas maintenu. Mais, monsieur Le Foll, c'est parce que j'ai constaté son échec et surtout parce que j'ai constaté que la culture canaque n'est pas la seule qui doive se développer sur le territoire. M. Nenou-Pwataho a comparé la Nouvelle-Calédonie à un jardin où les ethnies sont autant de fleurs qui forment une riche palette de couleurs. Il voulait dire que toutes ces ethnies ont leur propre culture, leurs propres traditions, leurs propres coutumes.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement auquel j'appartiens préfère créer un office culturel des cultures océaniques, qui permettra de regrouper toutes ces cultures, de les aider à se développer les unes à côté des autres et non pas d'en privilégier une au détriment des autres. La culture européenne calédonienne, la culture polynésienne calédonienne, la culture wallisienne-futunienne calédonienne, la culture vietnamienne calédonienne, la culture indonésienne calédonienne comme la culture mélanésienne calédonienne ont le même droit à se développer. Tous ceux qui appartiennent à ces diverses cultures ont le droit de se retrouver dans un office culturel qui sera une espèce de creuset à l'intérieur duquel des hommes venant d'horizons différents et appartenant à des ethnies différentes pourront constater qu'ils se retrouvent quelquefois dans la coutume, parce que leurs coutumes ne sont pas si éloignées les unes des autres.

Enfin, vous m'avez prédit que notre statut ne serait pas applicable parce qu'il est récusé par une partie de la communauté calédonienne. Mais par qui est-il récusé ? Uniquement par ceux que j'ai appelés tout à l'heure les extrémistes. Tous ceux qui assument des responsabilités, tous ceux qui sont profondément attachés au territoire, tous ceux qui l'aiment ont ceci de commun qu'ils ne récusent pas le statut que nous proposons. Ils ne sont peut-être pas en total accord avec le Gouvernement sur l'ensemble du projet, mais ils en approuvent la philosophie générale. Je les ai tous rencontrés lors de mon dernier voyage en Nouvelle-Calédonie et j'ai constaté que le consensus était pratiquement général.

Seuls quelques leaders, enfermés dans leur idéologie, prisonniers de leurs déclarations précédentes, récusent le texte du Gouvernement. Mais je suis persuadé qu'au fond d'eux-mêmes ils le regrettent, parce qu'ils savent qu'il y a, au sein même de leurs formations politiques, des hommes prêts à prendre le relais, prêts à dire au Gouvernement : nous sommes disposés à jouer le jeu ! Lorsque certains leaders du F.L.N.K.S. affirment aujourd'hui avec force que leur mouvement ne participera pas aux institutions et en particulier aux assemblées régionales, je pense qu'ils s'avancent beaucoup et que s'ils s'engageaient dans cette voie, ils risqueraient d'être demain Gros-Jean comme devant, car je sais que de nombreux responsables mélanésiens appartenant au F.L.N.K.S. sont prêts, eux, à jouer le jeu.

Monsieur Fritch, je vous remercie également de votre analyse. Sur l'article 40, je répète que, pour toutes les décisions quotidiennes, la majorité relative suffira et que la majorité des deux tiers ne sera requise que pour les décisions importantes. Je suis d'ailleurs prêt à revoir la liste de ces décisions. Elles sont au nombre de douze ; la commission des lois n'en a retenu qu'une. Nous pouvons certainement ouvrir un dialogue afin de ne maintenir dans l'article 40 que les points les plus cruciaux, ceux qui nous paraissent avoir une incidence politique considérable. Dès lors, les objections que vous faites au texte seront levées.

Vous avez tout à fait raison de soutenir que les responsables du F.L.N.K.S. se sont eux-mêmes exclus du dialogue.

Bien sûr, vous n'avez pas manqué d'évoquer la Polynésie, territoire auquel vous êtes profondément attaché. Comme j'ai eu l'occasion de vous l'annoncer dernièrement, lors de la rencontre Etat-territoire, un conseil interministériel se tiendra dans quelques jours sous la présidence du Premier ministre. Je peux vous assurer que les souhaits que vous avez présentés avec le président du gouvernement du territoire, avec le secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique Sud, avec le président de l'assemblée territoriale, M. Léontieff, et

avec l'ensemble des élus, sont à l'heure actuelle examinés par le Gouvernement. J'espère qu'ils seront retenus par le conseil interministériel.

Je compte me rendre très bientôt en Polynésie. Je pense que j'y annoncerai des mesures qui sont souhaitées par les élus du territoire et qui relèvent, vous avez raison de le souligner, de la solidarité nationale.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai peut-être été un peu long mais je tenais à répondre à tous ceux qui sont intervenus dans la discussion générale. Je voudrais maintenant, du haut de cette tribune, m'adresser à tous les Mélanésiens qui auront l'occasion, par la télévision ou par la radio, de suivre nos débats.

Qu'ils sachent que le Gouvernement, dans sa réflexion pour la préparation de ce texte de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie, est animé profondément par une volonté de dialogue et de tolérance, par un esprit et une volonté de réconciliation. Il invite les Mélanésiens à passer au-dessus de tous les affrontements, de toutes les querelles, de toutes les pressions qu'ils subissent de la part de certains leaders. Ces extrémismes ne peuvent que semer la discorde et la haine. Les hommes et les femmes de ce territoire savent que la Nouvelle-Calédonie a connu beaucoup de malheurs, qu'elle a besoin aujourd'hui de paix et de sécurité pour, demain peut-être, connaître la prospérité.

Mesdames, messieurs les députés, le projet de loi soumis à votre approbation est un texte de paix, de réconciliation, un texte qui doit permettre, demain, à la Nouvelle-Calédonie de se trouver, bien sûr, dans la France, mais de s'y trouver debout et forte pour assurer son avenir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La discussion générale est close.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 1008, portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie (rapport n° 1060 de M. Dominique Bussereau, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée, le mardi 24 novembre 1987, à une heure vingt.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

## COMMISSION MIXTE PARITAIRE

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA MUTUALISATION DE LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE

### *Composition de la commission*

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le lundi 23 novembre 1987 et par le Sénat dans sa séance du même jour, cette commission est ainsi composée.

## Députés

*Titulaires.* - MM. Gilbert Gantier, Philippe Vasseur, Michel Cointat, Louis Lauga, Charles Miossec, Henri Nallet, Yves Tavernier.

*Suppléants.* - MM. Robert-André Vivien, Georges Tranchant, Jean-Pierre Delalande, Charles Revet, Gérard Trémège, Jean Jarosz, Christian Baeckeroot.

## Sénateurs

*Titulaires.* - MM. Christian Poncelet, Roland du Luart, Etienne Dailly, Jean Cluzel, René Ballayer, Gérard Delfau, René Régnauld.

*Suppléants.* - MM. Geoffroy de Montalembert, Michel Durafour, Jacques Descours Desacres, Philippe François, Josy Moinet, Jean-Pierre Masseret, Robert Vizet.

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER
Codes	Titres	Francs	Francs
<p><b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b></p>			
03	Compte rendu..... 1 en	108	852
33	Questions..... 1 en	108	554
83	Table comptes rendu.....	52	86
93	Table questions.....	52	86
<p><b>DEBATS DU SENAT :</b></p>			
06	Compte rendu..... 1 en	89	635
36	Questions..... 1 en	99	348
86	Table comptes rendu.....	52	81
96	Table questions.....	32	52
<p><b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b></p>			
07	Série ordinaire..... 1 en	670	1 672
27	Série budgétaire..... 1 en	203	304
<p><b>DOCUMENTS DU SENAT :</b></p>			
08	Un en.....	670	1 536

**Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE** font l'objet de deux éditions distinctes :

- 03 : compte rendu intégral des séances ;
- 33 : questions écrites et réponses des ministres.

**Les DEBATS du SENAT** font l'objet de deux éditions distinctes :

- 06 : compte rendu intégral des séances ;
- 36 : questions écrites et réponses des ministres.

**Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE** font l'objet de deux éditions distinctes :

- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
- 27 : projets de lois de finances.

**Les DOCUMENTS DU SENAT** comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**  
**26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15**  
 Téléphone : Renseignements : (1) 45-75-82-31  
 Administration : (1) 45-75-81-38  
**TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS**

**En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.**

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

**Prix du numéro : 3 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

